

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Gallargues-Le-Montueux

Communauté de communes Rhôny-Vistre-Vidourle

PETR Vidourle Camargue

Département du Gard

Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gard, représenté par Françoise LAURENT-PERRIGOT, sa Présidente,

Le PETR / Pays Vidourle Camargue, représenté par Pierre MARTINEZ, son Président,

La Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle, représentée par Philippe GRAS, son Président

La Commune de Gallargues le montueux, représentée par Freddy CERDA, son Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu la délibération n° CP/2022-12/12.12 de la Commission Permanente du 16/12/22 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Vidourle Camargue pour la période 2022-2028

Vu la délibération de la Commune de Gallargues-Le-Montueux en date du 30/10/2023, approuvant le présent Contrat Bourg-Centre

Vu la délibération n° 2023-72 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rhône- Vistre-Vidourle en date du 09/11/2023, approuvant le présent Contrat Bourg-Centre

Vu la délibération n° 2023-10-528 du PETR Vidourle Camargue en date du 18/10/2023, approuvant le présent Contrat Bourg-Centre

Vu la délibération n° 33 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Gard en date du 13/10/2023, approuvant le présent Contrat Bourg-Centre

Vu la délibération n° CP/2023-10/12.09 de la Commission Permanente du 20/10/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent contrat Bourg-Centre,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, la Commune de Gallargues Le Montueux, la Communauté de Communes Rhôny-Vistre-Vidourle et le PETR Vidourle-Camargue.

Il organise entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie. Sont principalement concernées les communes suivantes : Aimargues et Lunel (BCO première génération) ainsi que Aubais et Aigues-Vives (communes éligibles à la politique Bourg-Centre).

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Gallargues le montueux vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- La valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel.

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR Vidourle Camargue, dont il est un sous-ensemble.

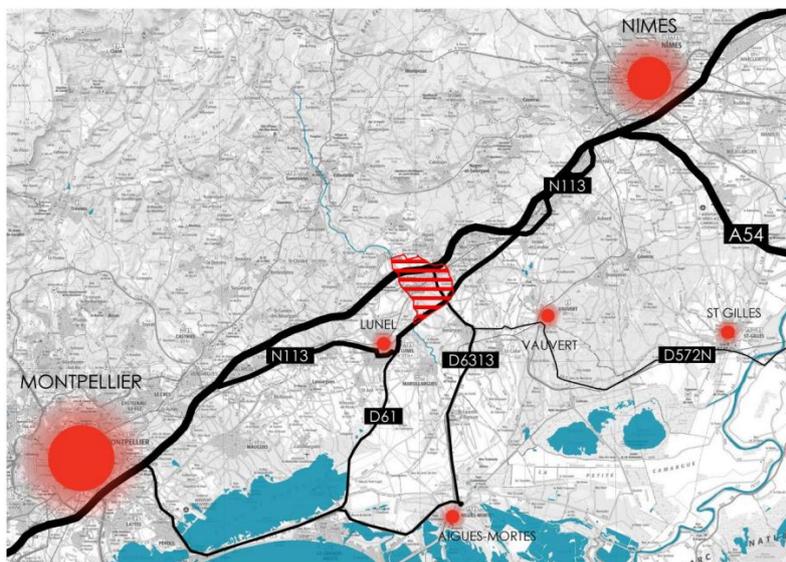
Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, tous les contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau contrat) que d'approche programmatique (Programme pluriannuel du contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux

2.1 Situation géographique et cadre de vie

Gallargues, une localisation optimale

La commune de Gallargues-le-Montueux se situe à l'ouest de Nîmes (25 km par autoroute) et à l'est de Montpellier (32 km par autoroute). A mi-distance de Nîmes et de Montpellier, c'est le carrefour où se réunissent tous les grands axes de la région : autoroute A9, RD613, route des plages RD6313.



Les communes d'Aubais, Aigues-Vives, Aimargues dans le Gard et de Lunel et Villetelle dans l'Hérault sont limitrophes de la commune de Gallargues.

Plan de situation (département du Gard – Frontière Hérault avec le Vidourle)

La commune se situe dans le Département du Gard, canton d'Aigues-Mortes, et fait partie de la communauté de communes Rhône-Vistre-Vidourle qui est un EPCI regroupant 10 communes pour plus de 26 000 habitants. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Gallargues est une des communes les plus importantes en termes de population et d'attractivité de la communauté de communes.

Les habitants sont à la fois des familles résidentes depuis plusieurs générations sur le territoire et un fort afflux de personnes souhaitant s'installer en zone péri-urbaine. Gallargues est l'un des 4 pôles urbains intermédiaires (le binôme Saint-Geniès-de-Malgoires - La Calmette dans le secteur le moins peuplé du territoire, le binôme Aigues-Mortes et Le Grau-du-Roi au sud, en lien avec la spécificité littorale, l'ensemble formé par Gallargues-le Montueux, Aigues-Vives, Aimargues et enfin le binôme Sommières – Calvisson. Ces pôles intermédiaires sont appelés à répondre aux besoins des habitants d'un bassin de vie d'au moins 10 000 habitants) et l'un des 3 pôles économiques majeurs du territoire du SCOT Sud du Gard qui couvre 79 communes, est aussi l'une des 50 communes du PETR Vidourle-Camargue.



Le Plan Local d'Urbanisme approuvé en mars 2018 comprend un projet d'aménagement reposant sur quatre grands axes de réflexion prioritaires à savoir :

- Le développement urbain de la commune
- La protection du patrimoine
- Le développement économique
- La prise en compte des risques

Vue Satellite : village bordé par l'autoroute au Nord et à l'Ouest, la RN113 au Sud, le Vidourle à l'Est



La ville est construite sur le premier contrefort dominant (de 65 mètres) la plaine de Petite Camargue, faite d'étangs et marécages asséchés jusqu'au littoral (12 km). Au pied de la cité coule le canal du Bas-Rhône Languedoc.

À l'est la limite de la commune est marquée par une rivière : le Razil, à l'Ouest par un fleuve le Vidourle bordé d'une ripisylve de saules et peupliers blancs classée. Classée également au Nord, la pinède dite de Cabassut débouche en direction d'Aubais (3,6 km) et Sommières (9 km) sur un vaste plateau naturel de garrigue.

Au sud de la colline, la plaine est cultivée avec un vignoble aux cépages soigneusement palissés et diverses cultures maraichères.

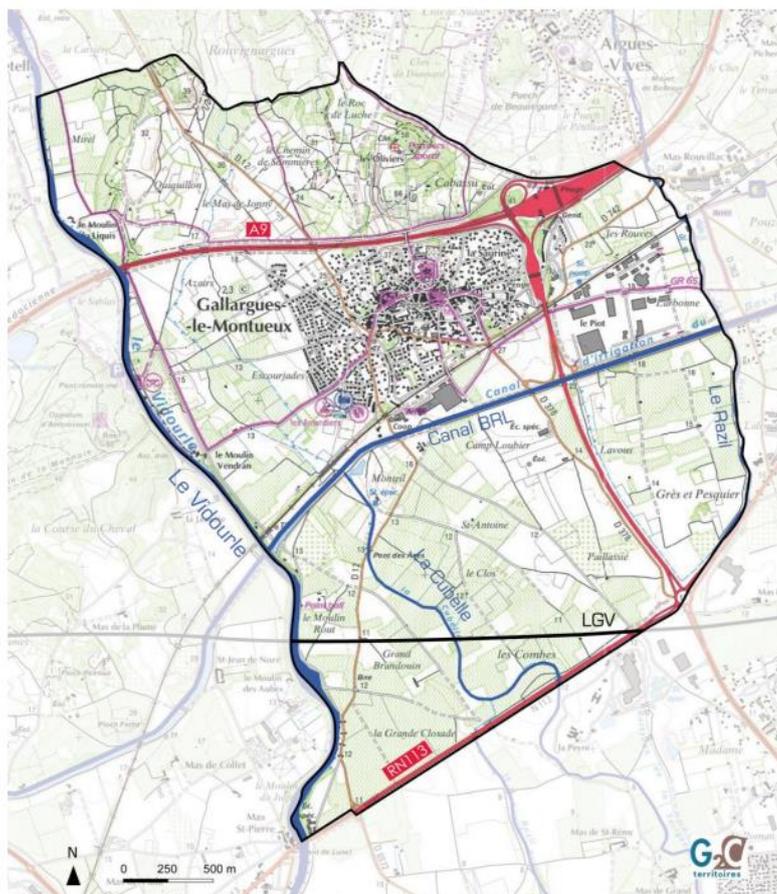
Une commune traversée par de nombreuses infrastructures

La commune de Gallargues-le-Montueux bénéficie d'une bonne accessibilité routière :

- **Côté nord** : Gallargues-le-Montueux est directement connecté sur l'axe autoroutier de l'A9 (entrée/sortie) ; axe autoroutier qui dessert l'arc méditerranéen et rattache la péninsule ibérique à l'Europe du Nord. La départementale D12 traverse le village, en venant du sud depuis la RN113 pour ressortir du village par le nord-ouest en se dirigeant vers Villetelle et Sommières.
- **A l'est** : la limite de la commune est marquée par une rivière : le Razil,
- **À l'ouest** par un fleuve, le Vidourle. La Cubelle est un oued qui traverse également le territoire au niveau du lit ancien du Vidourle. La départementale D742 relie la commune à Aigues-Vives et Mus.
- La ligne de contournement LGV se situe **au sud** du territoire de Gallargues-le-Montueux, à environ 1 km du centre historique, et croise la nationale 113 qui borde également le sud de Gallargues Un axe ferroviaire ancien (Nîmes-Montpellier) traverse le sud du village. La commune est desservie par des trains TER Languedoc-Roussillon. Le canal BRL (Bas-Rhône Languedoc) traverse d'ouest en est au sud de la voie ferroviaire ancienne.

Situation générale de la commune de Gallargues-le-Montueux

Source : G2C territoires – IGN



Ces infrastructures constituent des ruptures physiques fortes sur le territoire communal, au nord, à l'est et au sud du village, contraignant le développement urbain.

Une desserte de qualité avec une accessibilité durable à renforcer

Le réseau de desserte locale raccorde le village aux réseaux primaires et secondaires. Ainsi, l'accessibilité interne comme externe du village est garantie par un maillage hiérarchique et fonctionnel. La mobilité des habitants de Gallargues-Le-Montueux est marquée par l'usage de la voiture. Notamment en ce qui concerne les trajets domicile-travail qui se font à 86% en voiture, contre 4,5% en transports en commun, et 1,8% à vélo.

Le maillage viaire du centre ancien s'adapte au bâti existant, les rues sont étroites et sinueuses, le réseau routier est plus resserré et les axes sont nombreux. L'accès aux véhicules est contraignant et le croisement n'est pas toujours possible. Pour éviter ces problématiques, une partie des voies sont à sens unique pour faciliter la circulation des véhicules.

En périphérie proche du centre ancien, les voies sont plus larges et aménagées pour les déplacements automobiles. Sont également aménagés des trottoirs et des passages piétons pour la sécurisation des déplacements.

Dans le village, les voies les plus empruntées notamment à proximité des établissements scolaires et des arrêts de bus, sont aménagées pour la circulation piétonne (trottoirs, barrières de sécurité, passage piétons, signalisation).

La commune est traversée d'est en ouest par une ligne de chemin de fer reliant Nîmes et Montpellier. Il s'agit d'une voie interrégionale qui supporte l'ensemble des flux de voyageurs (TGV, TER, Corail) et de marchandises. Cette voie ferrée propose un arrêt en gare de Gallargues, néanmoins ce mode de transport reste un potentiel de déplacement qui n'est quasiment pas utilisé en raison de liaisons ferroviaires peu nombreuses (seulement deux trains par jours). De plus, cette infrastructure forme une limite naturelle à l'urbanisation au pied sud du village.

Au niveau du réseau régional intercités, Gallargues-Le-Montueux est desservie par les lignes LiO 135 et 136, assurant la liaison quotidienne entre Nîmes et Lunel avec près de 4 arrêts sur la commune. Les liaisons de transports en commun sont peu développées jusqu'à la commune de Gallargues et proposent peu de départs/arrivées. Aucune ligne de bus n'est mise en place avec le département limitrophe de l'Hérault notamment pour relier Montpellier.

A l'échelle intercommunale, la Communauté de communes de Rhône Vistre Vidourle a engagée en 2016 l'élaboration d'un Plan global des déplacements. Véritable outil de planification de la mobilité à l'échelle de l'EPCI définissant les principes d'organisation du transport des personnes, tous modes confondus, et du stationnement, il devrait permettre de constituer un pôle d'échange multimodal en gare de Vergèze, de renforcer l'aire de covoiturage (80 places) à Gallargues et d'améliorer la connexion aux territoires voisins.

Pour poursuivre la politique en matière mobilité, le projet de développement doit permettre :

- D'ouvrir aux mobilités douces, des projets de pistes cyclables avec la CCRVV et de voies vertes avec le Département sont en cours d'élaboration
- Développer les arrêts ferroviaires
- Créer d'une passerelle sur la départementale afin de créer une boucle de circulation piétonne sécurisée notamment pour les déplacements scolaires vers la plaine des sports, la piscine dans le cadre du « savoir nager ».

2.2 L'offre de services à la population

La commune dispose d'une bonne offre en commerces d'alimentation, restauration et bar, coiffure et beauté services médicaux, banque et assurances... Les commerces et les services sont principalement localisés dans le centre ancien (Place du Coudoulié, Grand Rue, Rue de la Bonnette Rouge)

La commune ne dispose pas de grands commerces d'alimentation de type supermarché. Les services plus spécialisés, notamment médicaux, achats exceptionnels etc, doivent être réalisés dans les agglomérations à proximité (Nîmes, Montpellier, Lunel, Vauvert...).

Au niveau des services publics et des équipements d'intérêts collectif, la commune de Gallargues-le-Montueux dispose d'une offre complète et variée, qui est détaillée ci-dessous. Elle principalement située en centre-village. Le poste de police intercommunale est également situé sur la commune, au niveau du Pôle Actif. Les autres services tels que les pompiers ou la gendarmerie sont situés quant à eux dans les communes limitrophes (Vauvert ou Aimargues).

Services publics municipaux

- Accueil mairie – Urbanisme – Etat civil
- CCAS (Point info CAF, Portage de repas, Veille sanitaire, lieu ressource...)
- Police municipale locaux place des Halles
- Services techniques et espaces verts
- Bibliothèque municipale
- Etablissements scolaire : 1 crèche municipale, 1 micro-crèche, 1 école élémentaire, 1 maternelle, 1 collège, 1 Maison Familiale soit plus de 1300 élèves sont scolarisés à Gallargues tous niveaux confondus.

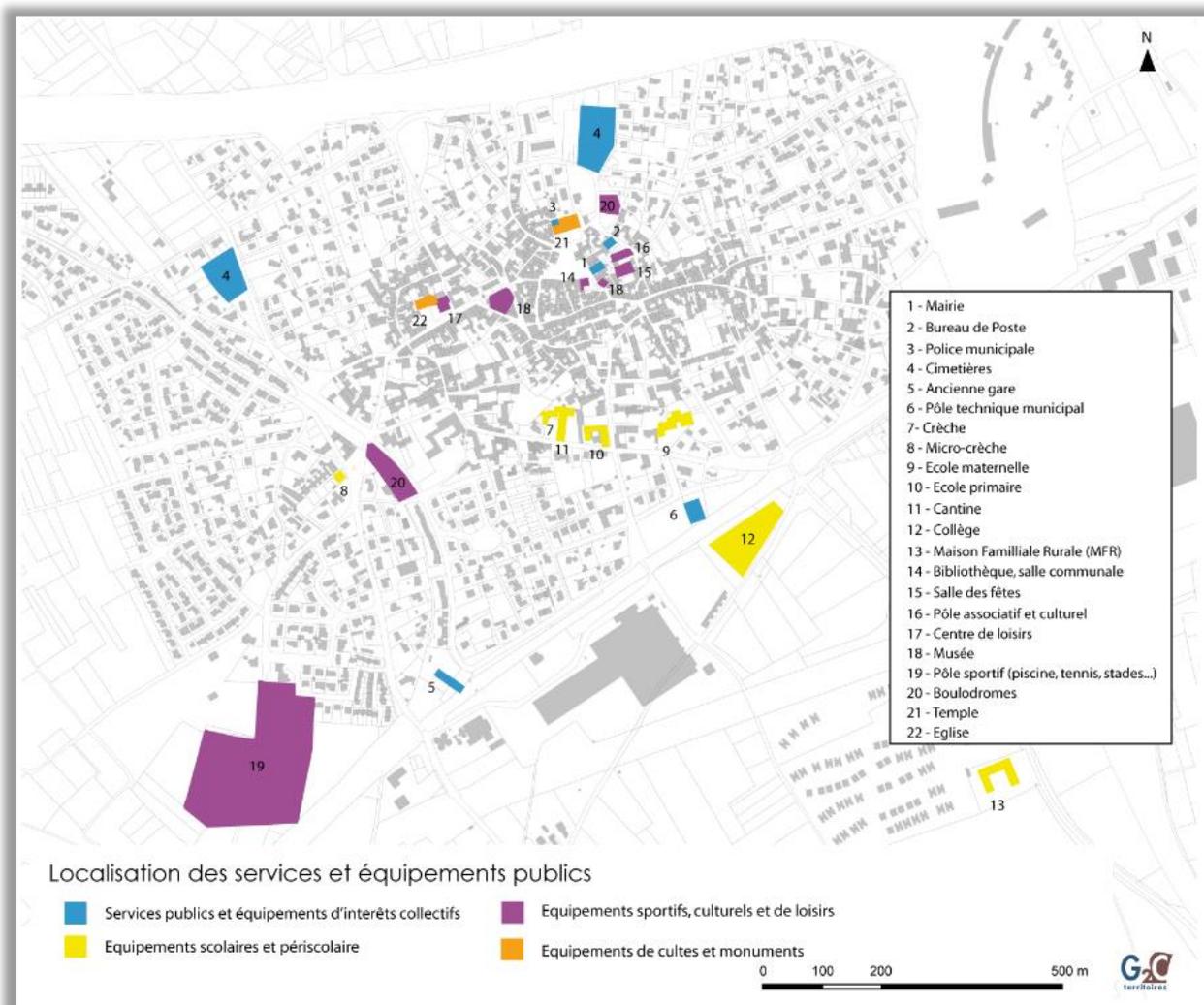
Infrastructures permettant l'offre de services publics

- Piscine municipale
- Bibliothèque
- Halle des sports du collège
- Plaine des sports (stade, city stade, cours de tennis, parc de Workout, terrain de fitness, skate-parc)

Services publics intercommunaux

- Accueil – Urbanisme et traitement des demandes de permis de construire
- Police intercommunale qui prend le relais des patrouilles nocturnes et week-end
- Des services petite enfance sur les temps péri-scolaire et en accueil de centre de loisirs
- Enlèvement des ordures ménagères et la mise à disposition des déchetteries.

Plan de localisation des principaux services et équipements publics



La municipalité emploie trente agents pour répondre aux besoins de la population. L'été lorsque la piscine est ouverte un renfort de 4 personnes est nécessaire.

Des réalisations ont été porteuses dans l'amélioration du cadre de vie ces dernières années :

- Agrandissement de l'école maternelle en 2015 et cantine accès PMR en 2020
- Accès au médical (Pôle médical avec 13 cabinets) en 2017
- Travaux mairie permettant l'accueil PMR dans les locaux du CCAS en 2017
- Agrandissement de la Plaine des sports et accessibilité handicap des vestiaires en 2020
- Parc bigot rénové en 2015
- Aire de covoiturage (en partenariat avec les ASF et CCRVV) en 2020
- Accueil du public rendu possible lors des mariages et des conseils – Rénovation de l'ancienne Gare – Annexe mairie en 2019
- Ouverture du collège Claude Chappe en 2014 et implantation de la Halle des sports en 2019
- Création de 21 jardins partagés en 2020
- En matière sportive depuis 207 à aujourd'hui : Implantation d'un city stade, d'un parc de fitness, agrandissement du skate-park, rénovation de la piscine municipale, rénovation des cours de tennis, construction de vestiaires au stade et d'un club House,

Pour poursuivre l'amélioration du cadre de vie, le projet de développement est attendu :

- Pour pallier le manque de salles mises à disposition des habitants (salle polyvalente, salle des fêtes) pour célébrer les événements familiaux ou accéder à la culture
- Développer les accès aux dispositifs sociaux, créer du lien, rompre l'isolement des aînés, favoriser l'écocitoyenneté, économie sociale et solidaire au sein d'un « Lieu ressource »
- Pour soutenir le tissu associatif qui ne dispose plus de salles aux normes de sécurité et d'accessibilité en construisant une maison des associations.
- Rénover une salle conjointe aux écoles afin de proposer un lieu couvert pour couvrir les besoins pédagogiques et éducatifs
- De manière générale améliorer l'accessibilité notamment des services publics et bâtiments communaux (accéder à l'étage de la salle des conseils, bâtiment de la police municipale, bibliothèque...)

La commune s'investit également et pleinement dans le champ de la transition écologique et énergétique pour préserver le cadre de vie et l'environnement :

- Gallargues est labélisé Terre saine Zérophyto
- Mise en place d'un contrat de performance énergétique qui a permis la rénovation du parc des éclairages en Led avec horloge astronomique
- Village équipée de 2 bornes de rechargement de véhicules électriques
- Présence d'une aire écoresponsable de covoiturage de presque 100 places de parcage
- Construction effectuée de 21 jardins partagés
- Réhabilitation d'une zone de concassage en zone de garrigue dépolluée
- Flotte de véhicules communaux équipée de 2 véhicules électriques (prévision de transition vers d'autres véhicules)
- Participation active avec l'Institut Marin du Seaquarium à l'opération Zéro mégot à la mer (implantation de cendrier et recyclage des mégots, pochoirs informatifs aux avaloirs...)
- Poursuivre les améliorations dans le cadre du Contrat Énergétique (remplacement des chaudières anciennes, extinction des points lumineux la nuit...)

Pour appuyer la transition écologique et énergétique, le projet de développement doit permettre :

- L'aménagement de Quiquillon (zone de Garrigue dépolluée) avec parcours pédagogique et implantation d'une maison de l'abeille
- Le développement du photovoltaïque notamment pour l'alimentation des nouvelles infrastructures municipales
- L'accélération de la mise en service des voies vertes et pistes cyclables
- La création d'un théâtre de verdure pour valoriser les garrigues
- L'impulser un diagnostics énergétiques des bâtiments communaux et prévoir un plan de rénovation
- L'élaborer un schéma directeur des eaux pluviales

2.3 L'offre culturelle et de loisirs

Considérant qu'il n'y n'existe plus aucun lieu de culture et de loisirs couverts répondants aux normes de sécurité et d'accessibilité la commune s'est engagée auprès de ses habitants à prévoir la construction de ces infrastructures municipales indispensables. Le contexte politico-économique actuel freine considérablement ces projets et les inflations provoquant des surcoûts importants mettent en péril les plans de financements.

La commune accueille et/ou organise un agenda culturel riche et varié :

- Festivités liées à la culture Camarguaise :
 - Fête du mois de Mai et fête votive de la Saint-Martin
 - Journée d'initiation aux enfants avec la Fédération de la course camarguaise
- Animations culturelles et touristiques
 - Comité d'animation (théâtre, festival Palabrages, ciné plein air, spectacle, concert de musique classique, élection de Miss Gallargues...)
 - Marché de Noël
 - Chemin des arts, Camin di Felibre (chemin des poètes)
 - Journée du patrimoine
 - Semaine bleue des seniors, Forum des aînés,
 - Octobre rose
- Activités écoresponsables
 - Nettoyage des berges du Vidourle et de la Garrigue
 - Journée mondiale de nettoyage de la nature avec les enfants
- Activités sportives et associatives importantes (plus de 50 associations)
 - Gallargues est labélisée Ville active et sportive
 - Inauguration en 2019 d'une Halle des sports (nombreuses activités tout public)
 - Boulodrome rénové Club recréé avec plus de 80 licenciés
 - Terrain de tennis rénovés
 - Vestiaire du football et club house construits récemment à la plaine des sports
 - City stade, aire de Street WorkOut, implantation d'un terrain 3x3

Pour développer l'attrait culturel et sportif, le projet de développement doit permettre :

- La construction essentielle d'une salle pour organiser des spectacles
- La construction d'une salle permettant l'accueil des associations et de l'école de musique
- Agrandissement des infrastructures de la plaine des sports en développant les nouvelles pratiques (course à pied, skate...) et le sport scolaire (programme Bouger 30 minutes par jour)
- Le développer via les nouvelles mobilités des parcours de découverte de notre riche patrimoine
- La promouvoir et l'aider à la rénovation des façades du centre ancien
- La réhabiliter l'actuel centre aéré en centre sociaux-culturel afin de proposer aux adolescents des activités culturelles et technologiques

FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un bon taux d'équipements collectifs sur la commune (administratif, culturels et de loisirs) - Un bon niveau d'équipements scolaires permettant d'accueillir des élèves jusqu'au cycle secondaire - Des efforts d'aménagement des espaces publics, des voies communales et du stationnement - Une très bonne accessibilité aux réseaux routiers et ferrés - Des réseaux publics d'assainissement et d'eau potable qui assurent le raccordement de toutes les zones urbaines du village et de ses extensions proches (zones d'activités) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un nombre de place restreint pour le stationnement dans le centre ancien par rapport au besoin - Une faible desserte par les réseaux de transports en commun
Opportunités	Menaces
/	/
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en cohérence le développement urbain avec les capacités des réseaux et équipements de la commune 	

2.4 Caractéristiques démographiques

Le village de Gallargues le Montueux compte en 2020 plus de 3850 habitants, la population après avoir fortement augmenté, a conduit les politiques locales à maîtriser cet essor afin d'offrir des infrastructures calibrées aux besoins des habitants.

L'évolution de la population visée au PLU selon un taux de 9% permettra d'atteindre la barre des 4000 habitants en 2030 (vision PLU). Néanmoins, la courbe constatée à date laisse à penser que le seuil sera atteint dès 2025. Cette situation implique un besoin de logement sociaux et invite à une modification du document d'urbanisme afin d'intégrer cette donnée dans tous les projets d'ensemble mais aussi d'identifier les zones à « potentiel » comme la réhabilitation de la Cave Coopérative.

Démographie : Evolution de la population (source INSEE 2017)

	2007	2012	2017
Population municipale	3 136	3 378	3 708
Population comptée à part	64	84	75
Population totale	3 200	3 462	3 783

Au-delà, du nombre d'habitant la population, la balance démographique fait apparaître une volonté pour les habitants de demeurer au village et de s'y installer en famille. Le nombre de naissance est constant et représente quasiment le double des personnes qui décèdent. L'avenir est donc raisonnablement optimiste pour un renouvellement de notre population.

Naissances et décès domiciliés (source INSEE 2020)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Décès domiciliés	17	17	16	23	16	16
Naissances domiciliés	41	47	48	42	45	38

DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une population toujours en hausse depuis 1975 - Un taux de variation annuel positif de 1,5%/an - Un solde migratoire toujours positif, signe de l'attractivité communale et un solde naturel positif depuis les années 80 - Une commune familiale avec une taille des ménages élevée d'environ 2,4 personnes par ménage - Une population jeune, un indice de jeunesse élevé de 1,35 et des tranches d'âge les plus jeunes en augmentation 	<ul style="list-style-type: none"> - Une croissance plus ralentie que les années précédentes, et légèrement moins forte qu'à l'échelle de l'intercommunalité - Augmentation de la part des 60-74 ans mais qui s'équilibre avec la baisse des âgées (75 ans et +) et l'augmentation marquée des plus jeunes - Une légère augmentation des couples sans enfants et une augmentation plus marquée des familles monoparentales
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Une commune attractive pour ses services, ses équipements et sa localisation stratégique 	<ul style="list-style-type: none"> - Une augmentation des tranches d'âges les plus jeunes nécessitant des besoins adaptés
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'attractivité communale et une croissance démographique maîtrisée - Adapter l'offre en logements pour répondre à la demande et à l'évolution des ménages - Assurer l'essor d'une mixité de population en continuant d'attirer les jeunes tranches d'âges, les actifs et les couples avec enfants. 	

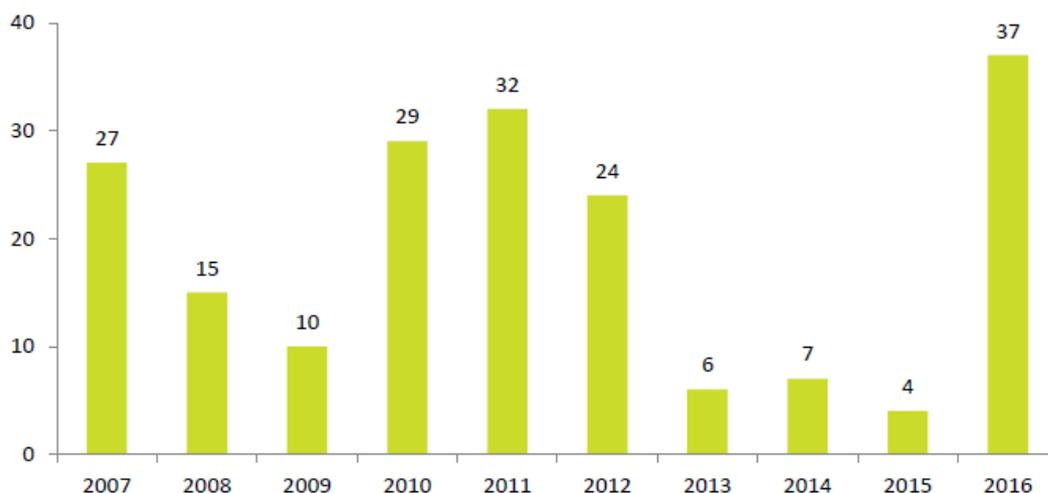
2.5 L'habitat et le logement

Le Parc de logement est à 86% constitué de maisons individuelles, 16.9% du parc immobilier sont des résidences secondaires. Entre 2016 et 2023 plus de 80 permis de construire ont été instruits

■ Rythme de construction

Evolution du rythme de construction sur la commune ces 10 dernières années

Sources : données communales



Le logement demeure une priorité c'est pourquoi la commune a acquis l'ancienne Cave coopérative s'assurant ainsi une emprise foncière et la possibilité de créer du logement social, sénior et étudiant.

Densifié autour du cœur historique, la croissance ne pourra se faire qu'au travers de division parcellaire et/ou de changement de destination de certaines structures. La construction de nouveaux lotissements ont permis de combler une partie de la demande mais ne répond pas à une attente sociale et à loyer modéré.

La commune est soumise à la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain), elle devrait construire à en croire la DDTM plus de 350 logements sociaux. Or aujourd'hui la commune ne possède ni le foncier nécessaire à cette réalisation ni les infrastructures d'accueil. Des projets de constructions sont en cours mais ne devrait concerner qu'un sixième de cette demande de production.

Une résidence sénior non médicalisée a été construite en 2018 permettant d'héberger plusieurs personnes autonomes au sein de 24 logements collectifs adaptés.

Pour poursuivre la politique en matière d'habitat, le projet de développement doit permettre :

- La construction de logements sociaux, seniors et étudiants est indispensable pour combler les besoins croissants de la population
- Le patrimoine bâti est dans son ensemble en très bon état de conservation, un programme de mise en valeur de façade du centre ancien pourrait-être envisagé.
- La commune participe au Plan Habitat Logement de la CCRVV

LOGEMENTS	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un parc de logements qui n'a cessé de croître depuis 1968 - Une commune attractive avec 40% des habitants installés sur le territoire communal depuis moins de 4 ans - Un rythme de construction soutenue durant les 15 dernières années - Une diversification du statut d'occupation grâce à une augmentation de la part des locataires 	<ul style="list-style-type: none"> - Un taux de résidences secondaires en hausse (16,9% en 2012) et des résidences principales en baisse (74% en 2012) - Un taux de logements vacants en hausse (9% en 2012) - Un parc de logements largement dominé par des maisons individuelles consommatrices d'espace (86% en 2012) - Des logements de très grande taille (4 pièces et plus) et une moyenne de 4,6 pièces par logement - Un ralentissement du nombre de logements autorisés ces dernières années
Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> - Le risque inondation dans la plaine du Vidourle
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> - Diversifier l'offre de logements afin de mieux assurer le parcours résidentiel des habitants - Adapter l'offre en logements à la population et à la demande locale - Limiter le développement urbain afin d'éviter l'étalement urbain et de soumettre la population aux risques, notamment inondation. 	

2.6 Données socio-économiques

Le développement économique comporte des atouts stratégiques d'un point de vue de l'emploi, des transports et un fort potentiel d'attractivité qu'il convient d'entretenir au travers des politiques locales entreprises. Le fort taux de chômage est lié au niveau de qualification en inadéquation avec la technicité des entreprises établies. Les chantiers à venir vont donc être ceux du développement économique et de la formation.

Le chômage est en baisse depuis 2017 avec la création importante de poste notamment dans la Zone d'activité du Pôle actif de Gallargues. Des entreprises comme Bleue Libellulle, Bastide Médical, Alpagel, la Smurfit Kappa, RBC et la CCRVV sont pourvoyeuses de nombreux postes.

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans (Source INSEE 2020)

	2007	2012	2017
Nombre de chômeurs	199	176	269
Taux de chômage en %	13,2	10,6	14,4

Un pôle économique majeur

Les Gallarguois travaillent principalement à Gallargues où dans un périmètre de 20km aux alentours.

Entre 2007 et 2017, l'indicateur de concentration d'emploi a fait basculer Gallargues-le-Montueux d'une commune « résidentielle » à une commune considérée comme un bassin d'emploi. En effet, à partir d'un taux supérieur à 100%, **la commune est considérée comme un bassin d'emploi** car elle propose plus d'emplois que le nombre d'actifs communaux ayant un emploi.

La commune bénéficie de l'attractivité de l'échangeur autoroutier, véritable atout pour l'implantation des entreprises et pour l'installation des actifs.

Les activités économiques de la commune et notamment la ZAE du Pôle Actif ont permis de créer près de 368 emplois en 5 ans. Gallargues-le-Montueux est attractive d'un point de vue économique, elle est notamment le pôle principal de la CC Rhône-Vistre-Vidourle. Avec la future création de CAP Gallargues, ces indicateurs devraient se poursuivre en ce sens.

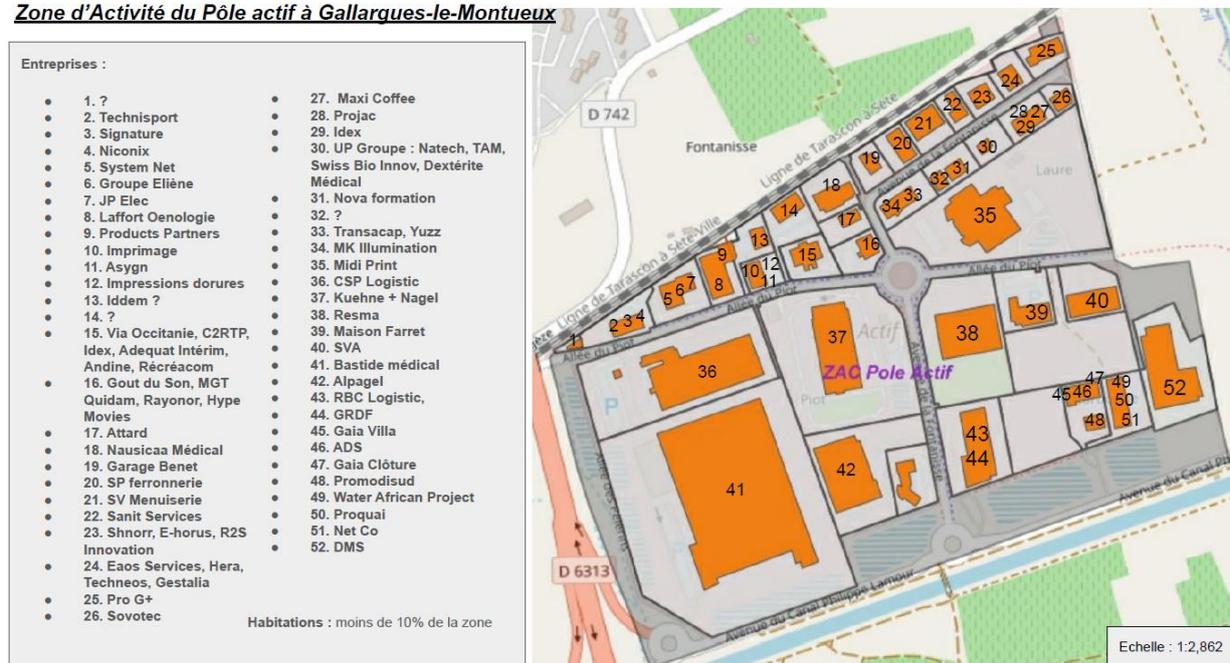
Les emplois de la commune sont principalement tournés vers le secteur tertiaire, avec près de 42% des emplois. A noter également une forte concentration d'emploi dans le secteur secondaire représenté par l'industrie (25% des emplois) et la construction (11% des emplois). L'activité agricole est en baisse constante et ne représente que 1,5% des emplois.

Concentration de l'emploi (INSEE 2020)

	2007	2012	2017
Nombre d'emplois dans la zone	1 213	1 581	1 974
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	1 313	1 497	1 612
Indicateur de concentration d'emploi	92,4	105,6	122,4
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	60,5	62,8	65,1

Le siège de la communauté de communes Rhôny-Vistre-Vidourle est situé à Gallargues au cœur d'une zone d'activité économique nommée Pôle actif. Cette zone compte actuellement 52 entreprises installées pour une estimation de 1500 employés.

Zone d'Activité du Pôle actif à Gallargues-le-Montueux



Il est nécessaire de rendre accessible le Pôle actif et ses entreprises actuelles ainsi que celles à venir, par des transports écoresponsables (navette électrique du Pôle actif vers les gares et le parking de covoiturage). Un projet de piste cyclable située le long du canal BRL est très avancé, il devrait voir le jour en 2025. Planifier avec la communauté de communes l'implantation d'une cuisine centrale, en circuit court (avec la Chambre d'agriculture) devrait également être accueillie dans la zone d'activités.

La commune participe également à la création d'une zone d'excellence médicale de 25 hectares en partenariat avec la communauté de communes Rhôny Vistre Vidourle avec la volonté de créer de l'emploi et de fournir une offre de recherche médicale renforcée. L'accompagnement de la construction et l'installation d'un pavillon d'urgentistes et d'un hôpital vétérinaire nommé Médipôle est en cours.

A proximité de la commune sont recensées de nombreuses entreprises notamment dans le secteur de l'industrie. Ce bassin d'activités est un secteur important pour l'activité économique locale et pour l'emploi. Sont recensées à proximité de Gallargues-le-Montueux :

- Commune d'Aimargues, Royal Canin - nourriture pour animaux : 668 emplois
- Commune d'Aimargues, Eminence - fabrication de vêtements : 411 emplois
- Commune de Vergèze, Nestlé water - source Perrier : 1277 emplois
- Commune d'Aigues-Vives, Syngenta - fabrication de produits agrochimiques : 133 emplois

2.7 Caractéristiques patrimoniales

(Source : Association du patrimoine, Bernard Atger, Président)

Gallargues dispose également d'un patrimoine historique et traditionnel important qui ouvre des possibilités de développement touristique, culturel pour lesquels les habitants sont aujourd'hui en attente. **Le village compte 7 monuments inscrits au patrimoine des monuments historiques.**



Le Temple Protestant : A l'origine, ce grand bâtiment était la demeure moderne que le marquis de Rochemore, seigneur de Gallargues, fit élever au XVIII^e siècle. Composé d'un grand corps principal orienté plein sud et limité par deux petites ailes de part et d'autre. On y pénétrait par les escaliers et la colonnade toujours en place qui supportait un balcon. Le 1^{er} avril 1792, à l'occasion de troubles qui ont suivi la Révolution, la demeure seigneuriale fut incendiée. Vendus au titre des biens nationaux, ses restes ont longtemps servi de carrière aux maçons gallarquois. Depuis la révocation de l'Édit de Nantes, en 1685, les protestants gallarquois avaient vu leur temple rasé et leur culte interdit. La révolution de 1789 puis le Premier Empire ayant proclamé la Liberté de Conscience et rétabli la liberté des cultes, ils désiraient construire un nouveau temple. Thomas BURNET alors maire, d'origine écossaise et négociant retraité à Gallargues, fit l'acquisition des ruines du château pour les céder à la commune en 1810 afin d'y élever le nouveau temple.

En 2017 une expertise met en évidence l'urgence de la restauration de l'édifice. La dangerosité du lieu oblige la commune à prendre un arrêté de mise en péril. Sous le parvis se trouve la réserve d'eau du village dans une immense salle voûtée. Les travaux de restauration commencent en 2019 avec la Phase 1 jusqu'en 2021. La réfection totale de la charpente et de la couverture, des plafonds, du clocher et du porche ainsi qu'un accès PMR furent réalisés. La phase 2 concerne les façades très gravement lézardées, la restauration des ouvrages en pierre de taille, la restauration des menuiseries métalliques et boiseries. La phase 3 sera dédiée à la restauration de l'intérieur, de la sonorisation et des murs de clôtures.

La Tour Royale et son télégraphe Chappe : Tour de guet et donjon du castel de Gallargues. Culmine au sommet du village et fut utilisée vers 1830 comme relais pour le télégraphe optique Chappe. La tour royale de Gallargues-le-Montueux, classée depuis 1840 à l'inventaire des Monuments historiques, abrita de 1832 à 1852 l'un des 534 systèmes de transmission aérienne Chappe. Après la restauration de la tour elle-même, réalisée par la municipalité de 1987 à 1992, sous le contrôle des Monuments historiques, l'Association du Patrimoine Gallarquois a coordonné, avec le soutien de la municipalité, de l'association HISTELPOST (Recherches Historiques sur La Poste et les Télécommunications en Bas-Languedoc) et de la FNARH, la réalisation d'un mécanisme totalement conforme au modèle originel, complet et fonctionnel, inauguré le 6 novembre 2010

Le monument aux morts : En contrebas du temple, se trouve le monument aux morts. Œuvre du célèbre sculpteur Paul Landowski, il a été inauguré en 1929. Son expression humaniste tranche avec celle des nombreux monuments plus ou moins guerriers que l'on trouve dans d'autres villages.

L'église Saint-Martin : 1156 est la première mention écrite de cette église. A la Révolution l'église devient bien National. Les fouilles archéologiques réalisées lors de la restauration de l'édifice, en 2005, ont permis de constater que, entre les VIII^e et X^e siècles, il existait déjà un cimetière chrétien **Le Pont Ambroix** : Construis au 1^{er} siècle, il permettait à la Voie Domitia de franchir le Vidourle, il fait parti du site archéologique d'Ambrussum. Il est classé au titre des monuments historiques depuis 1840. Il fit l'objet en 2019-2020 d'un classement avec l'EPTB Vidourle Site Natura 2000 avec la plantation de nombreux arbres, la réhabilitation d'un mazet en maison des chauves-souris.



Le pont Ambroix a été rendu visible depuis notre berge avec l'aide de l'EPTB et pourrait devenir un lieu de promenade au sein d'un Parc Natura 2000

La maison médiévale est un bel édifice du XIV^e siècle, la tradition le qualifie d'ancien hôpital Saint-Jacques, sa façade est classée à l'inventaire des bâtiments de France.

Le domaine de Thomas Burnet, demeure du milieu du XVIII^e siècle site « le Château » fut la résidence de Thomas Brunet négociant d'origine écossaise. Il est nommé maire de Gallargues jusqu'en 1803 et il racheta les ruines du château de Rochemore pour l'offrir à la commune et y bâtir un Temple protestant.



Autre trésor de notre Patrimoine naturel : Le Vidourle

Situé en bordure du Vidourle, la vigilance côté crue et la préservation de notre environnement sont des priorités importantes. Les efforts entrepris jusqu'au aujourd'hui ont conduit la commune à être labellisée comme Territoire Terre saine Zéro phyto, dans la perspective de poursuivre ses ambitions écologiques et environnementales, la commune s'oriente vers une impulsion systémique de ces préoccupations vertueuses pour la tenue des prochains chantiers.

Gallargues se situe sur la rive opposée du Vidourle où se situe le site d'Ambrussum.

- Une Zone d'activité dense est présente depuis de nombreuses années avec la présence du siège de la communauté de communes,
- Un prolongement de cette Zone d'activité est prévu avec la construction d'un pôle d'excellence médicale et technologique nommé Cap Gallargues (25 hectares dédiés dont 9 réservés à la préservation des milieux naturels)

- Un Médipôle alliant dans unité de soin Urgences animales et urgences humaines est en construction
- Les commerces sont peu nombreux mais variés des coiffeurs, esthéticiennes, une boulangerie, un primeur, un bar et un bar tabac, un magasin Utile, des restaurants s'est ouvert en 2018 et les restaurants sont nombreux et de qualité.
- Quelques gîtes ruraux sont présents, un hôtel et un camping permettent l'accueil des touristes
- Un projet de construction d'un crématorium sur une parcelle communale est envisagé afin de fournir un service funéraire aujourd'hui non présent à moins de 30km aux alentours et qui seraient une source de revenus pour la commune.

Pour développer l'attrait économique et touristique le projet de développement doit permettre de :

- Prévoir le contournement du village afin de dévier le trafic routier des poids lourds et des bus
- Développer la présence de voies douces pour se rendre dans les pôles d'activité
- Construction d'une salle permettant la tenue de congrès, de séminaire, de moments conviviaux pour les entreprises
- Poursuivre la mise en valeur de notre patrimoine architectural et historique
- Renforcer notre sécurité d'approvisionnement en eau en créant un accès à une seconde source
- Constituer un dossier Petite cité de caractère pour offrir une visibilité au village.

ECONOMIE	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une part des actifs en hausse - Un indicateur de concentration d'emploi en hausse qui démontre le rôle de bassin d'emplois de la commune - Des meilleurs indicateurs d'activité et d'emploi que les échelons territoriaux supérieurs - Une offre de commerces et services diversifiée - Deux zones d'activités présentes sur la commune regroupant environ 1400 emplois dans les secteurs des services, du commerce et de l'industrie 	<ul style="list-style-type: none"> - Une large part des actifs communaux (75%) qui travaillent en dehors de la commune - Des surfaces agricoles cultivées (SAU) et un nombre d'exploitations agricoles
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Un potentiel touristique à valoriser grâce au patrimoine local, au terroir de qualité et aux infrastructures touristiques présentes sur la commune - Une agriculture tournée vers la viticulture et une commune concernée par 3 AOC 	<ul style="list-style-type: none"> - Des difficultés à maintenir l'activité agricole
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le dynamisme économique grâce aux activités structurantes de la commune et créer des emplois - Conforter la zone d'activité du Pôle Actif - Préserver le potentiel agricole en tant qu'activité économique - Conforter et développer l'activité économique 	

Fonctionnement du territoire	<p>Atouts</p> <p>Un bon taux d'équipements collectifs sur la commune (administratif, culturels et de loisirs).</p> <p>Un bon niveau d'équipements scolaires permettant d'accueillir des élèves jusqu'au cycle secondaire.</p> <p>Des efforts d'aménagement des espaces publics, des voies communales et du stationnement.</p> <p>Une très bonne accessibilité aux réseaux routiers et ferrés.</p> <p>Des réseaux publics d'assainissement et d'eau potable qui assurent le raccordement de toutes les zones urbaines du village et de ses extensions proches (zones d'activités).</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Un nombre de place restreint pour le stationnement dans le centre ancien par rapport au besoin.</p> <p>Une faible desserte par les réseaux de transports en commun.</p>
	<p>Opportunités</p> <p>/</p>	<p>Menaces</p> <p>/</p>
	<p>Enjeux</p> <p>Mettre en cohérence le développement urbain avec les capacités des réseaux et équipements de la commune.</p>	

Démographie	<p>Atouts</p> <p>Une population toujours en hausse depuis 1975.</p> <p>Un taux de croissance positif de 1,5%/an.</p> <p>Un solde migratoire toujours positif, signe de l'attractivité communale et un solde naturel positif depuis les années 80.</p> <p>Une commune familiale avec une taille des ménages élevée d'environ 2,4 personnes par ménage.</p> <p>Une population jeune, un indice de jeunesse élevé de 1,35 et des tranches d'âge les plus jeunes en augmentation.</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Une croissance plus ralentie que les années précédentes, et légèrement moins forte qu'à l'échelle de l'intercommunalité.</p> <p>Augmentation de la part des 60-74 ans mais qui s'équilibre avec la baisse des âgés (75ans et +) et l'augmentation marquée des plus jeunes.</p> <p>Une légère augmentation des couples sans enfants et une augmentation plus marquée des familles monoparentales.</p>
	<p>Opportunités</p> <p>Une commune attractive pour ses services, ses équipements et sa localisation stratégique.</p>	<p>Menaces</p> <p>Une augmentation des tranches d'âges les plus jeunes nécessitant des besoins adaptés.</p>
	<p>Enjeux</p> <p>Maintenir l'attractivité communale et une croissance démographique maîtrisée.</p> <p>Adapter l'offre en logements pour répondre à la demande et à l'évolution des ménages.</p> <p>Assurer l'essor d'une mixité de population en continuant d'attirer les jeunes tranches d'âges, les actifs et les couples avec enfants.</p>	

Logements	<p>Atouts</p> <p>Un parc de logements qui n'a cessé de croître depuis 1968.</p> <p>Une commune attractive avec 40% des habitants installés sur le territoire communal depuis moins de 4 ans.</p> <p>Un rythme de construction soutenue durant les 15 dernières années.</p> <p>Une diversification du statut d'occupation grâce à une augmentation de la part des locataires (33% en 2012).</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Un taux de résidences secondaires en hausse (16,9% en 2012) et des résidences principales en baisse (74% en 2012).</p> <p>Un taux de logements vacants en hausse (9,1% en 2012).</p> <p>Un parc de logements largement dominé par des maisons individuelles consommatrices d'espace (86% en 2012).</p> <p>Des logements de très grande taille (4 pièces et plus) et une moyenne de 4,6 pièces par logement.</p> <p>Un ralentissement du nombre de logements autorisés ces dernières années.</p>
	<p>Opportunités</p> <p>/</p>	<p>Menaces</p> <p>Le risque inondation dans la plaine du Vidourle.</p>
	<p>Enjeux</p> <p>Diversifier l'offre en logements afin de mieux assurer le parcours résidentiel des habitants.</p> <p>Adapter l'offre en logements à la population de Gallargues-le-Montueux et à la demande locale.</p> <p>Limitier le développement urbain afin d'éviter l'étalement urbain et de soumettre la population aux risques, notamment inondation.</p>	

Economie	<p>Atouts</p> <p>Une part des actifs en hausse.</p> <p>Un indicateur de concentration d'emploi en hausse qui démontre le rôle de bassin d'emplois de la commune.</p> <p>De meilleurs indicateurs d'activité et d'emploi que dans les échelons territoriaux supérieurs.</p> <p>Une offre en commerces et services diversifiée.</p> <p>Deux zones d'activités présentes sur la commune regroupant environ 1400 emplois dans les secteurs des services, du commerce et de l'industrie.</p> <p>Une agriculture tournée vers la viticulture et une commune concernée par 3 périmètres AOC.</p> <p>Un potentiel touristique à valoriser grâce au patrimoine local, au terroir de qualité et aux infrastructures touristiques présentes sur la commune.</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Une large part des actifs communaux (75%) qui travaillent en dehors de la commune.</p> <p>Des surfaces agricoles cultivées (SAU) et un nombre d'exploitations agricoles en baisse entre 2000 et 2010.</p>
	<p>Opportunités</p> <p>Le développement d'une extension de la ZAE du Pôle actif afin d'accueillir le projet Cap Gallargues.</p>	<p>Menaces</p> <p>Des difficultés à maintenir l'activité agricole.</p>
	<p>Enjeux</p> <p>Maintenir le dynamisme économique grâce aux activités structurantes de la commune et créer des emplois.</p> <p>Conforter la zone d'activité du Pôle Actif.</p> <p>Préserver le potentiel agricole en tant qu'activité économique.</p> <p>Conforter et développer l'activité touristique.</p>	

Article 3 : Stratégie de développement et de valorisation

Le projet communal de Gallargues-le-Montueux s'oriente vers un développement démographique maîtrisé pour les 10-15 ans à venir. La commune se donne pour objectif une croissance moyenne d'environ 14% portant la population gallargoise de 3607 habitants en 2015, à un peu plus de 4100 habitants en 2030.

Cette évolution s'accompagnera d'un développement urbain limitant la consommation foncière des terres agricoles et naturelles pour créer du logement. L'essentiel du développement urbain à vocation d'habitat sera contenu à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante. Ainsi, les opportunités foncières au sein des zones urbaines existantes permettront de créer de l'habitat en densification, en application de la loi ALUR.

La commune prévoit également pour une évolution à plus long terme, une réserve foncière permettant de créer des logements et des activités économiques de proximité. Afin d'accompagner les besoins de la population actuelle et future, la commune prévoit de créer un pôle d'équipements publics et d'intérêt collectif.

La commune représente un bassin d'emplois, notamment grâce à ses activités économiques présentes dans la zone d'activités du Pôle Actif. La commune souhaite ainsi prévoir le confortement de ce site afin de maintenir et de développer la zone d'activités.

Les autres activités économiques sont majoritairement les commerces et les services de proximité, le tourisme ainsi que l'agriculture. Le projet communal veillera à maintenir et permettre le développement de chacun de ces secteurs économiques.

Concernant le patrimoine naturel, paysager et historique, l'objectif s'oriente vers une préservation optimale ainsi qu'une valorisation de ces richesses.

Le territoire est concerné par une richesse écologique avérée et reconnue par des périmètres réglementaires de protection de la biodiversité tels que le site Natura 2000 du Vidourle ou les Plans Nationaux d'Actions pour la protection de certaines espèces d'oiseaux. Les paysages et les espaces naturels font partie intégrante du patrimoine local (deux pinèdes classées), tout comme le patrimoine bâti historique protégé au titre des Monuments Historiques (six des monuments présents sur la commune).

La commune est soumise à des risques naturels et technologiques dont les plus importants sont représentés par le risque inondation et le risque industriel. L'objectif du projet communal sera de les prendre en compte et de les traduire dans le projet de développement afin de réaliser des choix qui limiteront l'exposition des populations à ces risques.

Au regard des éléments exposés, la stratégie de développement s'articule autour de 3 axes majeurs permettant de concourir efficacement à l'accomplissement global des objectifs en améliorant significativement les conditions de vie des Gallarguais, au travers des services publics, des offres culturelles et du rayonnement de notre territoire.

- **AXE 1 : Soutenir et développer les équipements structurants**
- **AXE 2 : Préserver et revaloriser le cadre de vie**
- **AXE 3 : Développer l'attrait de la commune dans le respect de l'environnement**

➔ EN SYNTHÈSE, LES OBJECTIFS MAJEURS ET LES PROJETS STRATÉGIQUES DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT ET DE VALORISATION SONT :

Soutenir les équipements structurants en cœur de bourg, dans les domaines de la culture, des services publics, du commerce, des moyens de communication.

- **Maison des associations** avec 10 locaux dédiés aux espaces d'activités des associations locales avec l'obligation de délocaliser l'actuelle salle pour permettre l'accessibilité PMR. Création d'une école de musique (communale ou intercommunale)

- **Salle de spectacle** (400 places) avec auditorium et modularité des espaces pour l'accueil des événements locaux et privés, avec l'obligation de délocaliser l'actuelle salle pour permettre l'accessibilité PMR
- **Agrandissement de la plaine des sports** (avec l'accueil d'un animateur sportif, le développement de nouvelles disciplines et l'accès à la piscine municipale en PMR et toute l'année)
- **Rendre accessible les bâtiments anciens en leur conférant une vocation de service public** (Temple en espace culturel, Maison du peuple en petit Théâtre, Salle haute des conseils en salle de réunion Coworking, « La Cure » en centre socio-culturel)

Préserver et améliorer le cadre de vie, dans les domaines de l'habitat, des services publics, des mobilités et de l'accessibilité.

- **Maison en partage – programme intergénérationnel** (habitat/culture) et réhabilitation de la Cave coopérative.
- **Contournement nord** avec déviation de la circulation afin d'améliorer la sécurité et de réduire les nuisances sonores notamment en déviant les véhicules lourds (bus, PL...)
- **Navette électrique** (lien entre les différents points éco/culturel/habitat)
- **Passerelle sur la RD 12** => accès sécurisé à la plaine de sports (1000 enfants)

Développer l'attrait économique, touristique, patrimonial de la commune, dans les domaines de l'excellence technologique et médicale, du respect de l'environnement et de la valorisation de l'existant.

- **Equipements médicaux privés** (Hôpital Vétérinaire + Pôle urgence) à relier aux espaces municipaux et à harmoniser dans l'espace visuel public
- **Aménagement d'un parc endémique** avec implantation d'une maison des abeilles et d'un parcours aromatique sur la zone de Quiquillon + accès (ancienne voie ferrée)
- **Aménagement d'un théâtre de verdure** dans la Garrigue

A l'échelle du territoire concerné :

- **Création d'un projet d'excellence médicale de 23 hectares** en partenariat avec la communauté des communes. Le Projet d'ampleur permettant l'implantation d'entreprises dans le domaine de la recherche médicale et du bien-être. Projet porteur d'emplois et de développement territorial, à ce stade les études sont menées et validées par les autorités locales. Un parc de 9 hectares sera réservé à la préservation de l'environnement.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des **fiches actions** (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel d'actions 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du PETR Vidourle Camargue, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, un nouveau programme pluriannuel d'actions sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat Bourg-Centre et de ses annexes, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagées sur le territoire pour 2022-2028.

Article 5 : les partenaires

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement

- **Le territoire communautaire de Rhône-Vistre-Vidourle**

La communauté de communes Rhône-Vistre-Vidourle exerce son action et ses compétences sur un territoire de 10 communes (plus de 26 000 habitants) dont la situation géographique stratégique en fait un espace convoité tant sur le plan des logiques résidentielles que sur le plan des stratégies d'implantation économiques.

L'ambition commune pour la CCRVV est de passer d'une intercommunalité de services aux communes à une intercommunalité de projets avec deux objectifs majeurs, à savoir :

- Conforter la place du territoire comme destination économique et résidentielle
- Construire les ferments d'un développement économique et social endogène en valorisant les ressources du territoire.

Le territoire communautaire est caractérisé au regard des dynamiques territoriales à l'œuvre comme :

- Un territoire qui conforte sa trajectoire économique et résidentielle entre Nîmes et Montpellier et qui organise les flux dans cet entre-deux.
- Un territoire qui s'ouvre sur un axe Nord-Sud dans une dynamique de valorisation de ses ressources naturelles, culturelles, agricoles et touristiques.

Le projet de territoire communautaire fort de ce positionnement se structure autour de 3 axes et 9 orientations stratégiques de développement :

AXE 1 : Une qualité de vie, gage d'une attractivité maîtrisée et renouvelée

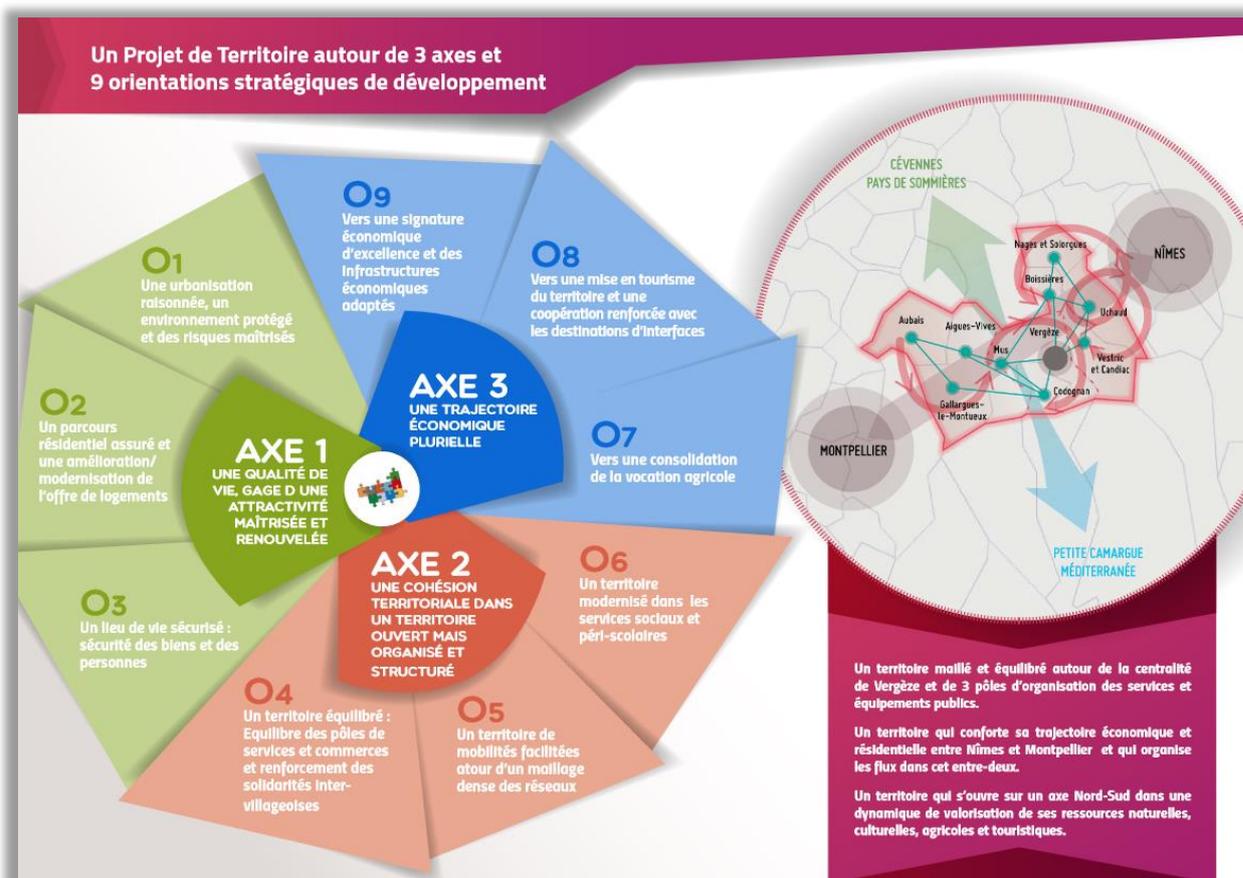
- Orientation n°1 : Une urbanisation raisonnée, un environnement protégé et des risques maîtrisés
- Orientation n°2 : Un parcours résidentiel assuré et une amélioration / modernisation de l'offre de logements
- Orientation n°3 : Un lieu de vie sécurisé : sécurité des biens et des personnes

AXE 2 : Une cohésion territoriale dans un territoire ouvert mais organisé et structuré

- Orientation n°4 : Un territoire équilibré : équilibre des pôles de services et commerces et renforcement des solidarités inter-villageoises
- Orientation n°5 : Un territoire de mobilités facilitées autour d'un maillage dense des réseaux
- Orientation n°6 : Un territoire modernisé dans les services sociaux et péri-scolaires

AXE 3 : Une trajectoire économique plurielle

- Orientation n°7 : Vers une consolidation de la vocation agricole
- Orientation n°8 : Vers une mise en tourisme du territoire et une coopération renforcée avec les destinations d'interfaces
- Orientation n°9 : Vers une signature économique d'excellence et des infrastructures économiques adaptés



- **Le territoire de projet du PETR Vidourle Camargue**

Le PETR Vidourle Camargue est signataire avec la Région d'un Contrat Territorial Régional pour la période 2022-2028. La stratégie contractuelle adoptée pour répondre localement à la déclinaison locale du PACTE VERT s'articule autour de six objectifs stratégiques, à savoir :

1. Développer les ressources et réduire les besoins externes du territoire et rendre le territoire plus autonome en énergie,
2. Accueillir, développer, consolider une économie productrice, créatrice d'emplois et résiliente,
3. Renforcer l'attractivité des centralités et adapter l'accès aux équipements, services et commerces de proximité aux nouveaux besoins et bas carbone,
4. Œuvrer pour la qualité de l'eau et de l'air,
5. Diminuer les impacts et préserver la singularité du territoire,
6. Fédérer les acteurs et coopérer entre territoire.

Les contrats Bourgs-Centres signés entre les communes et la Région sont partie intégrante de ce contrat.

Dans ce cadre, le PETR Vidourle Camargue est positionné en qualité de ressource en ingénierie de projets, interlocuteur privilégié des différents financeurs. Il vise à faciliter et accompagner les échanges et les projets pour le compte des communes et EPCI de son territoire (en complémentarité avec le service contractualisation de l'EPCI du Pays de Lunel pour la partie héraultaise). Cette volonté est affirmée autour de la mise en œuvre d'un projet de territoire qui tend à répondre à trois défis principaux :

1^{er} DEFI « CADRE DE VIE » : Préserver un cadre de vie privilégié mais en transition et concilier ruralité et urbanité

- Orientation n°1 : Accompagner la transition énergétique et climatique pour une croissance durable
- Orientation n°2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel, les paysages et l'environnement
- Orientation n°3 : Encourager un développement urbain harmonieux et des parcours résidentiels adaptés

2^{ème} DEFI « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » : S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi

- Orientation n°1 : Affirmer la vocation agricole et l'économie de la mer
- Orientation n°2 : Encourager l'installation et le développement d'activités apportant une valeur ajoutée
- Orientation n°3 : S'engager vers un tourisme modernisé et durable
- Orientation n°4 : Développer l'employabilité et lever les freins à l'emploi

3^{ème} DEFI « VIE SOCIALE » : Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale

- Orientation n°1 : Renforcer et adapter l'accès et l'offre de services et d'équipements
- Orientation n°2 : Améliorer l'accessibilité du territoire, son maillage et les déplacements internes
- Orientation n°3 : Renforcer le rôle de la culture et du patrimoine dans l'attractivité résidentielle
- Orientation n°4 : Favoriser le vivre ensemble et les démarches citoyennes

Il est porteur de plusieurs missions et dispositifs financiers (cf. article 5-2).

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- **De la communauté de communes Rhône-Vistre-Vidourle :**

La Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle compte plus de 26 000 habitants et rassemble dix communes : Aigues-Vives, Aubais, Boissières, Codognan, Gallargues-le-Montueux, Mus, Nages-et-Solorgues, Uchaud, Vergèze, Vestric-et-Candiac.

L'objet de la Communauté de Communes est d'exercer, au sein d'un espace de solidarité dans les domaines suivants :

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (tel que défini par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles - MAPTAM). L'exercice de cette compétence peut être transféré en totalité ou en partie à un établissement public territorial de bassin et/ou à un établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau.

Compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement

- Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire
- Politique du logement et du cadre de vie
- Enfance et jeunesse
- Prévention et sécurité

Compétences facultatives :

- Enfance et jeunesse
- Prévention et sécurité

- **Du territoire de projet du PETR Vidourle Camargue :**

Le PETR Vidourle Camargue est porteur de plusieurs missions et dispositifs financiers :

- Ingénierie financière, pour la mise en œuvre des contractualisations Région-Etat-FEDER et l'accompagnement des communes et EPCI dans la recherche de financements (en complémentarité avec le service contractualisation de l'EPCI du Pays de Lunel pour la partie héraultaise) ;
- GAL LEADER pour le développement rural pour la programmation 2023-2027 ;
- GALPA FEAMPA, pour la pêche et l'aquaculture sur la même période ;
- Patrimoine, en charge de l'inventaire en lien avec les archives régionales (convention en cours), de soutenir les projets et de candidater au label « Pays d'art et d'histoire » ;
- Tourisme, en partenariat avec Gard et Hérault Tourisme, principalement pour l'animation du « Vignobles et découvertes » ;
- Alimentation, en cours de mise en place et labélisé dernièrement « Projet Alimentaire Territorial » au salon de l'Agriculture 2022 ;
- Rénov'Occitanie, en partenariat avec le CAUE 30 pour le service transition énergétique de l'habitat auprès des particuliers sur la partie gardoise du territoire.

Un **Conseil de développement** présent dans les réflexions et des membres actifs dans les commissions de travail (Eau, énergie photovoltaïque et mobilité covoiturage) est aussi à disposition des acteurs du territoire, en qualité de ressource et d'espace de dialogue et de réflexion.

Le PETR accompagne le **Club des Entrepreneurs** avec les CCI du Gard et de l'Hérault pour des découvertes d'entreprises ou d'activités, de visites de savoir-faire, des déjeuners/rencontres....

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du GARD et modalités d'intervention et contributions du Département du GARD

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles ainsi que le numérique, apportera son soutien à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du Bourg centre de Gallargues-Le-Montueux dans le cadre des compétences conférées par la loi NOTRe.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du contrat Bourg Centre Occitanie (BCO) en tant que partenaire ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au contrat cadre BCO : Il s'est en effet depuis longtemps impliqué fortement dans le soutien en subvention aux projets d'équipement des communes et de leurs groupements pour plusieurs raisons :

- Le Gard est composé d'un grand nombre de petites communes qui constituent le premier échelon de la vie démocratique mais ne peuvent souvent pas assurer sur leurs seules

ressources les équipements indispensables à la satisfaction des besoins de base de leurs habitants.

- Par ailleurs, la préoccupation du maintien du niveau d'activité économique et d'emploi dans les entreprises de travaux publics a renforcé l'intérêt pour ces aides sans lesquelles de nombreux chantiers de travaux publics ne se réaliseraient pas.

Cette ambition d'une plus grande solidarité avec les territoires et d'une plus grande égalité entre les habitants a conduit le Département à proposer aux collectivités, par délibération en date du 5 avril 2016, un **Pacte Territorial** qui définit les modalités de soutien financier des projets des communes et de leurs groupement, **décliné en Contrats de Territoire**.

Cette relation de coopération entre le Département et les communes, se concrétise par un **Contrat Territorial (CT)**, qui constitue le support obligatoire pour l'attribution d'une aide financière aux communes et à leurs groupements.

Au travers du **Pacte pour le Gard**, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence et financement des investissements sur le territoire.

Afin de faciliter la réalisation de ces opérations, tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en **contrats territoriaux**.

Le « contrat territorial » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- traversée d'agglomération,
- monuments historiques,
- équipement rural : eau potable, assainissement,
- crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, hors ceux relevant des fonds sectoriels.

Par ailleurs, les projets structurants, dont l'importance ou l'effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire sont d'intérêt départemental, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique.

A travers le Pacte pour le Gard, le Département assure la solidarité territoriale en soutenant les investissements sur les territoires dans de nombreux domaines.

Cette politique d'aide aux territoires permet au Département d'engager une procédure permanente de dialogue et de coopération avec les communautés d'agglomération, communautés de communes et les communes.

Elle se traduit par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires définies par les bénéficiaires (cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique).

Pour répondre aux nouveaux enjeux des territoires et à l'attente des collectivités, ce dispositif a fait l'objet d'évolutions successives.

Le Conseil Départemental souhaitant par ailleurs s'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le dérèglement climatique, les dernières modifications validées par délibération du 24 juin 2022 seront mises en œuvre à compter de la programmation 2023 des CT.

L'attribution de subvention se fait sur la base d'une demande de subvention, établie de manière dématérialisée à partir du dossier complet, portant sur des projets techniquement prêts, sur le site internet www.gard.fr/demander-une-subvention ou bien via le site web www.demarches-simplifiees.fr à partir d'un dossier commun Etat-Département.

Les dates limite de réception sont fixées au :

- **31 octobre de l'année N-1** pour une programmation au premier semestre de l'année en cours.
- **31 janvier de l'année en cours** pour une programmation au deuxième semestre de l'année en cours.

Les projets inscrits dans le cadre du présent contrat seront examinés selon les modalités définies par le Département à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

En particulier, pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients » privilégiant la renaturation et la désimperméabilisation et proposant des îlots de fraîcheur et de verdure en cœur de ville ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.



1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie (objectif 7 et transversal du référentiel du Pacte Vert).

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre

et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité. Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Gallargues le Montueux. Il est constitué des signataires du présent contrat :

- La commune de Gallargues le Montueux
- La communauté de communes Rhône-Vistre-Vidourle
- Le PETR Vidourle Camargue
- La Région Occitanie,
- Le Conseil Départemental du Gard

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Gallargues le Montueux (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Gallargues le Montueux

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

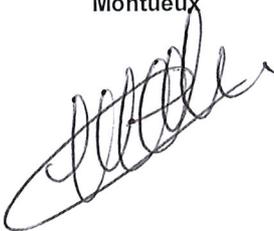
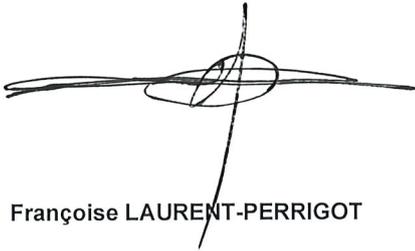
Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.



Fait à Gallargues-Le-Montueux, le 02/04/2024

<p>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée P/O Florence BRUTUS, Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et ruralité »</p>  <p>Carole DELGA</p>	<p>Le Maire de la Commune de Gallargues-Le-Montueux</p>  <p>Freddy CERDA</p>
<p>La Présidente du Conseil Départemental du Gard P/O Marc LARROQUE, Conseiller Départemental</p>  <p>Françoise LAURENT-PERRIGOT</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes Rhôny Vistre Vidourle</p>  <p>Philippe GRAS</p>
<p>Le Président du P.E.T.R. Vidourle Camargue</p>  <p>Pierre MARTINEZ</p>	

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

Le Programme Opérationnel d'Actions présenté ci-dessus a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat territorial régional du PETR Vidourle Camargue.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus eu titre du contrat territorial régional du PETR Vidourle Camargue.

Ce programme est détaillé dans les fiches actions suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels et les données inscrites le sont à titre indicatif.

Leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs cosignataires.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes : qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ; inscription dans un programme opérationnel annuel ; respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Déclinaison opérationnelle du projet de développement et de valorisation : les fiches-actions		2023	2024	2025	
AXE STRATÉGIQUE 1 : Soutenir et développer les équipements structurants en cœur de Bourg					
ACTION 1.1 : Permettre la tenue d'activité culturelle, sportive et artistiques dans des lieux accessibles à tous					
Projet 1.1.1	Construire une salle des associations multi-activités avec accessibilité PMR				
ACTION 1.2 : Réhabiliter les bâtiments municipaux en espaces publics dédiés					
Projet 1.2.1	Mise aux normes PMR de la Maison du Peuple				
Projet 1.2.2	Réhabiliter la salle haute de la salle des conseils				
Projet 1.2.3	Aménagement d'un bâtiment "La cure" en centre socio-culturel				
ACTION 1.3 : Développer les pratiques sportives dans des lieux adaptés					
Projet 1.3.1	Couverture et mise en accessibilité de la piscine municipale				
Projet 1.3.2	Agrandissement de la Plaine des sports				
AXE STRATÉGIQUE 2 : Préserver et revaloriser le cadre de vie , dans les domaines de l'habitat, des services publics, des mobilités et de l'accessibilité					
ACTION 2.1: Développer l'offre de logement					
Projet 2.1.1	Réhabilitation de la cave coopérative et construction de logements sociaux				
ACTION 2.2: Réorganiser les mobilités et sens de circulation					
Projet 2.2.1	Contournement Nord du village pour dévier les poids-lourds				
Projet 2.2.2	Instauration d'une navette électrique entre les différents points économiques				
Projet 2.2.3	Relier les pistes cyclables et voies vertes afin de créer des boucles de mobilités douces				
ACTION 2.3 : Maintenir les services publics					
Projet 2.3.1	Implanter la Police municipale dans un local PMR				
Projet 2.3.2	Mise aux normes d'un espace conjoint à l'école pour des besoins éducatifs				
AXE STRATÉGIQUE 3 : Développer l'attrait économique, touristique, environnemental et patrimonial de la commune					
ACTION 3.1 Préserver le patrimoine					
Projet 3.1.1	Poursuite des rénovations Phase 3 du Temple				

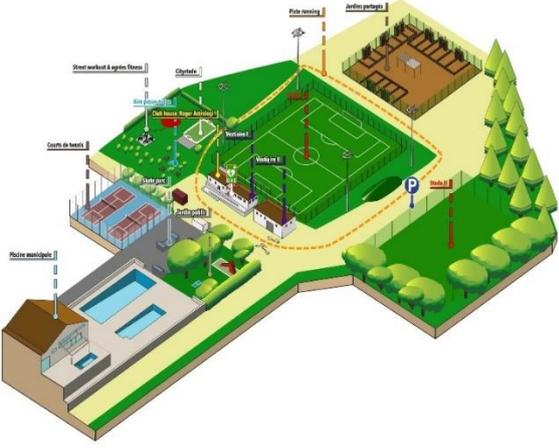
Projet 3.1.2	Développer un programme de rénovation de façades				
ACTION 3.2 Création d'espace d'excellence technologique et médicale					
Projet 3.2.1	Accompagnement du projet CAP Gallargues				
ACTION 3.3 Préserver notre environnement					
Projet 3.3.1	Implanter une seconde source d'alimentation en eau				
Projet 3.3.2	Aménagement d'un site naturel en parcours pédagogique et maison de l'abeille				
Projet 3.3.3	Création d'un théâtre de verdure				

Axe 1	Fiche action 1.1
Soutenir et développer les équipements structurants en cœur de Bourg	Permettre la tenue d'activité culturelle, sportive et artistiques dans des lieux accessibles à tous
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Gallargues ne possède qu'une seule salle des fêtes, la Maison du peuple. Située au centre du village, elle n'est plus aux normes de sécurité ni d'accessibilité. Son autorisation de l'utiliser pour y accueillir du public ne tient qu'à une tolérance. En outre elle se situe à proximité de riverains et sa location pour des événements festifs (mariage, anniversaire...) ou lors de soirées musicales (bal, concert...) crée des nuisances sonores assez conséquentes. Par ailleurs, les associations n'ont aucune salle adaptée à leur pratique qui soient aux normes actuelles. L'école de musique qui compte aujourd'hui 150 adhérents pourra y être installée dans des conditions optimales.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Répondre à des besoins identifiés - Implanter une salle des fêtes permettant la tenue d'événements publics et privés - Soutenir le tissu associatif et l'école de musique pour développer les enseignements artistiques - Penser un bâtiment résilient et à l'architecture intégrée - Créer des zones de parking extra-muros 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.1.1 : Construire une salle des associations multi-activités avec accessibilité PMR</p> <p>Descriptif : Construction d'un bâtiment structurant pour la commune et le territoire permettant les pratiques artistiques et l'événementiel.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables - Améliorer la santé et le bien-être des habitants <p>Maître d'ouvrage : Mairie + CCRVV (école de musique)</p> <p>Coût estimatif : 3 500 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 2022 Achat du foncier et VRD + parking <input checked="" type="checkbox"/> 2023 Appel d'offres <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p><i>Partenaires techniques : DDTM, CC Rhône-Vistre-Vidourle</i></p> <p><i>Partenaires financiers : Préfecture du Gard, Région Occitanie, Département du Gard</i></p>	<p><i>Image non contractuelle</i></p> 

Axe 1	Fiche action 1.2
Soutenir et développer les équipements structurants en cœur de Bourg	Réhabiliter les bâtiments municipaux en espaces publics dédiés
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La Maison du peuple n'est plus aux normes d'accessibilité et de sécurité. Sa réhabilitation enclenchera la démolition de l'ancienne école maternelle pour permettre un accès PMR à la salle et la création d'un parking. L'objectif est de conserver cette salle historique de notre village pour y produire des animations qui ne génèrent pas de nuisances sonores intolérables. Le théâtre, les lotos, le cinéma, les débats, les réunions publiques, les expositions, les forums ... Les événements liés au village et qui ne nécessitent pas une très grande salle et qui ont leur place au cœur du village.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Préserver le patrimoine existant - Rendre accessible un lieu de culture et de loisirs - Créer un parking en cœur de Bourg 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.2.1 : Mises aux normes de la Maison du Peuple</p> <p>Descriptif : Démolition d'une salle conjointe et création d'un accès PMR à la Maison du peuple avec travaux de mises aux normes (accès, sécurité, électricité, façades...).</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables - Améliorer la santé et le bien-être des habitants - Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive <p>Maître d'ouvrage : Mairie</p> <p>Coût estimatif : 300 000 € estimé (réhabilitation)</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2025 Etudes <input checked="" type="checkbox"/> 2026 Démolition - Réhabilitation</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenaires techniques : UDAP</i> <i>Partenaires financiers : DRAC, Région Occitanie, Etat Fond Vert – AXE1 Rénovation bâtiment, Département du Gard</i></p>	

Axe 1	Fiche action 1.2
Soutenir et développer les équipements structurants en cœur de Bourg	Réhabiliter les bâtiments municipaux en espaces publics dédiés
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La rénovation de la gare en salle des conseils et des cérémonies a rencontré un succès populaire auprès des Gallarquois. L'étage demeure à restaurer, pour offrir des espaces en vue d'assemblées générales et réunions de travail. À partir du parc, un accès piéton sera créé reliant le quartier de la station à la Plaine des sports. Les écoliers pourront ainsi se rendre plus rapidement et de manière plus sécurisée vers les infrastructures sportives.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Préserver le patrimoine existant - Développer les espaces de travail accessible à tous - Promouvoir le travail collaboratif 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.2.2 : Réhabiliter la salle haute des conseils</p> <p>Descriptif : Après la rénovation du rez-de-chaussée et du Parc, la salle haute de l'ancienne Gare sera dédiée aux réunions de travail créant aussi des espaces de coworking. Cette dernière tranche de réhabilitation permettra d'atteindre un diagnostic thermique de très bonne qualité.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables - Améliorer la santé et le bien-être des habitants - Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive - Préserver et développer des emplois de qualité <p>Maître d'ouvrage : Mairie</p> <p>Coût estimatif : 123 000€</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2019-2022 Travaux de réfection RDC + Parc <input checked="" type="checkbox"/> 2024 Rénovation et aménagement 1^{er} étage</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenaires financiers : Etat / DRAC, Région Occitanie, Département du Gard, PETR Vidourle Camargue : LEADER</i></p>	 

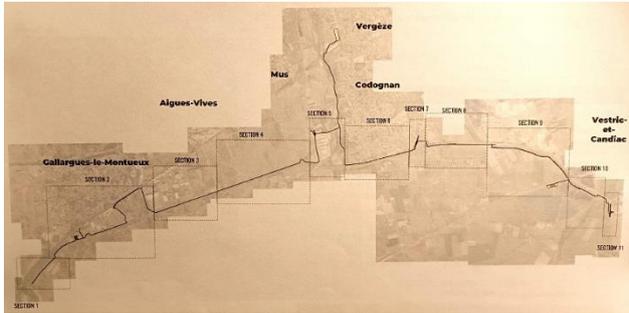
Axe 1	Fiche action 1.3
Préserver et revaloriser le cadre de vie, dans les domaines de l'habitat, des services publics, des mobilités et de l'accessibilité	Développer les pratiques sportives dans des lieux adaptés
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La piscine municipale de Gallargues date des années 80. Elle est très appréciée des Gallarguois et des communes voisines qui pour la plupart n'en possède pas. Elle permet d'offrir un lieu d'apprentissage du « savoir-nager » aux écoles et collège ; elle offre un bassin d'entraînement pour les services de secours. Sa présence permet de limiter piscines individuelles moins vertueuses pour l'environnement. Ses tarifs la rendent attractive et la baignade y est encadrée et sécurisée. Elle est dotée de 1 grand bassin, 1 bassin moyen et 1 pataugeoire bébé.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Permettre une ouverture annuelle de la piscine en la couvrant - Créer des accès et des équipements de baignade pour les personnes en situation de handicap - Promouvoir le « savoir-nager » et la lutte contre la noyade 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3.1 : Couverture et mise en accessibilité de la piscine municipale</p> <p>Descriptif : Programme de couverture, de mise aux normes et d'accessibilité de la piscine municipale.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables - Améliorer la santé et le bien-être des habitants <p>Maître d'ouvrage : Mairie</p> <p>Coût estimatif : 2 500 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2024 Etudes</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenaires techniques : CCRVV</i> <i>Partenaires financiers : Région Occitanie, Département du Gard</i></p>	

Axe 1	Fiche action 1.3
Soutenir et développer les équipements structurants en cœur de Bourg	Permettre la tenue d'activité culturelle, sportive et artistiques dans des lieux accessibles à tous
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La Plaine des sports Mathieu Bastareaud est aujourd'hui dotée d'installation très prisée des Gallarquois. Un stade, une aire de Workout, des cours de tennis rénovés, un citystade, des jeux enfants dont certain PMR sont les clés de cette réussite autour du Club House et des vestiaires, l'ensemble inauguré en 2021. Cette année un terrain de basket 3X3 sera inauguré avant cet été. Il s'agit de poursuivre le plan d'installation avec la rénovation et l'agrandissement du Skate Park, la création d'une piste de running, la rénovation du terrain stabilisé (stade2) pour la pratique du rugby et la création d'une école de rugby très attendue. La présence des jardins familiaux apporte une convivialité que nous souhaitons étendre avec une aire de pique-nique partagée entre sportifs et jardiniers.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer les pratiques sportives - Soutenir le tissu associatif pour développer les évènements sportifs et conviviaux - Lutter contre la sédentarité (notamment celle des jeunes) - Tenir des engagements écoresponsables (canisites, rénovation des éclairages stade et plaine, aire de compost...) 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3.2 : Agrandissement de la Plaine des sports</p> <p>Descriptif : Il s'agit de rénover le skate-Parc, le terrain stabilisé, de changer les éclairages du stade principal, de créer une piste de running et une aire de pique-nique.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables - Améliorer la santé et le bien-être des habitants <p>Maître d'ouvrage : Mairie</p> <p>Coût estimatif : 400 000€</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 2024 Aménagements et agrandissements <input checked="" type="checkbox"/> 2025 Mesures environnementales <input checked="" type="checkbox"/> 2026 Rénovation stade stabilisé <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : DDTM30 Partenaires financiers : Région Occitanie DDTM 30, Département du Gard</p>	

Axe 2	Fiche action 2.1
Préserver et revaloriser le cadre de vie, dans les domaines de l'habitat, des services publics, des mobilités et de l'accessibilité	Développer l'offre de logement
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La cave coopérative de Gallargues est un immense bâtiment de plus de 6000m² entouré d'un terrain de 1 hectare. Situé au pied du village, contre le Canal et à côté de la gare, il bénéficie d'atouts pour développer du logement à vocation sociale en direction des jeunes ménages, des aînés, des familles. Avec la place disponible, il est possible d'envisager un éco-quartier alliant logement social en lien avec un bailleur social, lieu de vie partagé dans la grande salle d'accueil de la Cave et petits commerces ou artisanat.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'offre de logement sur la commune - Créer du lien intergénérationnel - Restructurer l'entrée du village 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.1.1 : Réhabilitation de la cave coopérative et construction de logements sociaux</p> <p>Descriptif : Programme complet de démolition, construction et restructuration d'un bâtiment ancien et de ses espaces verts à des fins d'intérêt publics majeur. Le projet doit permettre la construction de 40 logements sociaux, 4 locaux pour des professions indépendantes, une halle commerçante de 250m² et la création de 18 appartements dont 9 avec accession à la propriété).</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables - Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive <p>Maître d'ouvrage : Mairie Bailleur social</p> <p>Coût estimatif : Commune 450 000€</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 2022 Achat du bâtiment <input checked="" type="checkbox"/> 2023 Modification du PLU + Etudes <input checked="" type="checkbox"/> 2024 Constructions et aménagements <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : Bailleur social Partenaires financiers : Etat : Fonds Vert Région Occitanie, Bailleur social, Agence Départementale pour l'Habitat et le Logement – ADHL</p>	 

Axe 2	Fiche action 2.2
Préserver et revaloriser le cadre de vie, dans les domaines de l'habitat, des services publics, des mobilités et de l'accessibilité	Réorganiser les mobilités et sens de circulation
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La route départementale RD742, est traversée par de nombreux poids lourds et bus Lio qui ne parvenant pas à se croiser créent des embouteillages. L'école maternelle, élémentaire et la crèche sont situées sur cette même route. Il est indispensable de pouvoir aménager sa sécurité et dévier la circulation des engins lourds.	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser les accès aux écoles - Dévier la circulation et améliorer les mobilités - Améliorer la qualité de l'air 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.2.1 : Contournement Nord du village pour dévier les poids-lourds</p> <p>Descriptif : Créer un contournement du centre village par le Chemin des Carrières qui donne accès de Sommières ou Lunel via la D12 vers l'entrée d'autoroute A9 via la Zone d'activité Gallargues le montueux ou la RN113.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables - Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive <p>Maître d'ouvrage : Mairie CCRVV Conseil départemental Gard</p> <p>Coût estimatif : Non estimé</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> Foncier ASF acquis</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenaires techniques : DDTM 30, Département du Gard</i> <i>Partenaires financiers : Etat, Département du Gard, CCRVV</i></p>	<p>Déviation Nord par le chemin des Carrières</p> 

Axe 2	Fiche action 2.2
Préserver et revaloriser le cadre de vie, dans les domaines de l'habitat, des services publics, des mobilités et de l'accessibilité	Réorganiser les mobilités et sens de circulation
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La zone d'activité économique Gallarguaise comptera à terme plus d'une centaine d'entreprises pour quasiment 3000 salariés, les déplacements vers la gare, les arrêts de bus pourraient être desservis ainsi que les restaurants du village entre midi et deux permettant un accès aux commerces locaux.</p> <p>Cette navette pourrait également desservir l'unité territoriale de Vauvert point d'accès à l'UTASI de secteur pour nos demandeurs (pôle emploi, assistante sociale, PMI...) en complément des bus Lio qui n'effectuent pas ces trajets-là.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer un service de mobilité écoresponsable - Rendre accessible les points stratégiques du territoire - Améliorer la qualité de l'air 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.2.2 : Instauration d'une navette électrique entre les différents points économiques</p> <p>Descriptif : Proposer une navette électrique pour relier les points stratégiques pour l'emploi, l'économie et les services sur la commune et le territoire (EPCI, UTASI)</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables - Préserver et développer des emplois de qualité <p>Maître d'ouvrage : Mairie CCRVV</p> <p>Coût estimatif : 70 000€</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input type="checkbox"/> à déterminer</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenaires techniques :</i> <i>Partenaires financiers :</i> PETR Vidourle Camargue : Programme LEADER, Département du Gard, Ministère Transition écologique, Région Occitanie (DIE)</p>	<p><i>Photo non contractuelle</i></p> 

Axe 2	Fiche action 2.2
Préserver et revaloriser le cadre de vie, dans les domaines de l'habitat, des services publics, des mobilités et de l'accessibilité	Réorganiser les mobilités et sens de circulation
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La CCRVV a pour projet d'aménager une voie cyclable le long du canal BRL, sur une distance d'environ 10km, dans le cadre de sa politique de développement économique mais également, au vu du potentiel du territoire, à des fins touristiques, loisirs et report modal/ transports du quotidien. Le tronçon Gallargues sera prolongé par une autre liaison via Aubais permettant de relier la voie existante de la Vaunage. Ainsi, avec toutes les liaisons finalisées, il sera possible de se rendre dans un sens vers le Gard Cévenol, et dans l'autre à la mer vers la Via Rhôna.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Planter des voies de mobilité écoresponsable - Développer le cyclotourisme et les parcours oeno-touristiques - Préserver l'environnement et améliorer la qualité de l'air 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.2.3 : Relier les pistes cyclables et voies vertes afin de créer des boucles de mobilités douces</p> <p>Descriptif : La commune devra veiller à relier les pistes cyclables et voies vertes des partenaires porteurs de projets : le C30 et la CCRVV. La liaison Gallarguoise se situe entre le BRL et les berges du Vidourle.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables - Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive <p>Maître d'ouvrage : Mairie – CCRVV CD30</p> <p>Coût estimatif : Non estimé</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2023 – 2024 <i>Etudes</i> <input checked="" type="checkbox"/> 2025 – 2026 <i>Mise en service et réalisation des liaisons</i></p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenaires financiers : FEDER, Etat</i> <i>Région Occitanie, Département Gard, CCRVV</i></p>	

Axe 2	Fiche action 2.3
Préserver et revaloriser le cadre de vie dans les domaines de l'Habitat, des services publics, des mobilités et de l'accessibilité	Maintenir les services publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune connaît une forte baisse de fréquentation de la Poste qui va entraîner la reprise communale ou par un commerçant de cette activité de service. Le bâtiment communal jusqu'ici occupé par la Poste sera donc disponible pour y implanter la Police municipale qui aujourd'hui est installée dans un logement loué par la mairie qui n'est pas pourvu d'accessibilité PMR. La Poste étant une ancienne banque, elle bénéficie d'accès PMR sur le côté, de SAS de sécurité, d'un guichet d'accueil. Il s'agit donc d'adapter ces atouts aux besoins de la Police et des habitants.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'accessibilité des services publics - Engager des opérations de préservation des services publics - Rénover et réhabiliter le patrimoine communal 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.3.1 : Mise en accessibilité PMR d'un bâtiment communal pour l'implantation de la police municipale</p> <p>Descriptif : Permettre l'installation de la Police municipale dans un bâtiment accessible, sécurisé et pourvu de parking. Les locaux visés nécessitent des aménagements et rénovations pour le rendre accessible PMR.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables - Améliorer la santé et le bien-être des habitants <p>Maître d'ouvrage : Mairie</p> <p>Coût estimatif : 80 000€</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2024 Etudes et concertation <input checked="" type="checkbox"/> 2025 Réhabilitation</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenaires financiers : Etat, Région Occitanie (volet mise en accessibilité bâtiment publics ERP), Département du Gard</i></p>	

Axe 2	Fiche action 2.3
Préserver et revaloriser le cadre de vie dans les domaines de l'Habitat, des services publics, des mobilités et de l'accessibilité	Maintenir les services publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>L'école élémentaire compte plus de 300 élèves, le bâtiment ancien est situé en cœur de Bourg. Avec l'évolution des effectifs et des besoins de décroisement, il est nécessaire d'investir une partie non rénovée de l'ensemble patrimonial. La CCRVV dont la compétence confère l'occupation des temps périscolaire et médian, investit cette année 1.7 million pour l'agrandissement de la cantine. La commune souhaite donc profiter de ces travaux afin d'impulser la réhabilitation de la salle Soulier pour créer un espace de travail et un espace de sport et de créativité. Concernant la cour, l'agrandissement du préau existant et la désimperméabilisation des sols sont au programme.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'accessibilité des services publics - Favoriser les conditions d'apprentissages - Rénover et réhabiliter le patrimoine communal 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.3.2 : Mise aux normes d'un espace conjoint à l'école pour des besoins éducatifs</p> <p>Descriptif : Réhabilitation de salles dédiées aux besoins pédagogiques et d'activités artistiques. Des travaux d'isolation et d'accessibilité sont prévus dans le but d'améliorer le confort des futurs usagers de l'équipement en question.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables - Améliorer la santé et le bien-être des habitants <p>Maître d'ouvrage : Mairie</p> <p>Coût estimatif : Non estimé</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2024 Etudes et concertation <input checked="" type="checkbox"/> 2025 Réhabilitations et travaux</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenaires financiers : Etat, Région Occitanie, Département du Gard</i></p>	 

Axe 3	Fiche action 3.1
Développer l'attrait économique, touristique, environnemental et patrimonial de la commune	Réhabiliter les bâtiments municipaux en espaces publics dédiés
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Après des années sans réfection, le bâtiment a été mis en péril en 2017. La première étape a été de le faire inscrire aux monuments historiques. Cette inscription ouvre une reconnaissance qui permet la sollicitation de subventions liées au Patrimoine. Après la dépose de la cloche en octobre 2019, d'immenses échafaudages ont été posés en extérieur comme en intérieur du bâtiment, le plafond a été ouvert, les tuiles ont été retirées et la charpente déposée, puis le clocher a été rénové, la charpente posée et les plafonds en cours de reconstruction.</p> <p>La phase 2 est en cours pour rénover les façades et les menuiseries. Pour la phase 3, il est ici question de pouvoir aménager l'intérieur de l'édifice Outre sa vocation culturelle, la vocation du temple sera élargie offrant à Gallargues un écrin d'exception pour la culture, les expositions et la musique. De plus, il s'agit de restaurer le parvis de manière à préserver la réserve d'eau située en dessous (anciennement utilisé comme parking) et de créer un nouvel espace public. Le projet a été lauréat du 1er Prix au Prix Sésame de la Fondation du Patrimoine qui récompense des réalisations contribuant à faire vivre et maintenir ouvert ou rouvert le patrimoine religieux au bénéfice du plus grand nombre et du territoire, par le biais d'un usage partagé ou nouveau, cohérent et respectueux de l'esprit des lieux.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Préserver le patrimoine - Développer la culture dans un lieu d'exception - Préserver la sécurité du réservoir d'eau située sous le parvis 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.1.1 : Opérer l'adaptation du Temple protestant Culturel en espace Culturel</p> <p>Descriptif : Le temple est inscrit aux monuments historiques. La phase 3 n'est pas encore entreprise et consistera à rénover l'intérieur de l'édifice et son parvis.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables - Améliorer la santé et le bien-être des habitants <p>Maître d'ouvrage : Mairie</p> <p>Coût estimatif : Phase 3 : 1 200 000 € (Intérieur et parvis)</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2020 à 2023 Phase 1 et 2 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 Phase 3 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 Fin travaux</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenaires techniques : PETR Mission Patrimoine, UDAP 30</i> <i>Partenaires financiers : DRAC, Fondation du Patrimoine, Mission Bern, Région Occitanie Département du Gard</i></p>	 

Axe 3	Fiche action 3.1
Développer l'attrait économique, touristique, environnemental et patrimonial de la commune	Préserver notre environnement
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le centre ancien de Gallargues est constitué d'une place haute (Place du Coudoulié) qui dessert en son Nord les places de la Révolution et du Temple, au Sud la place des Halles et à l'ouest la place des arènes. Cette situation centrale permet d'en faire le cœur de Bourg. Il conviendrait de débiter un programme ambitieux de rénovation des façades afin de lui conférer un cachet patrimonial à la hauteur des 4 monuments inscrits aux monuments historiques qui sont dans ce périmètre. La place sera à terme au centre d'un programme de modification du plan de circulation et se verra désimperméabilisée et rendue pour grande partie piétonne.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Préserver et valoriser le patrimoine architectural - Améliorer le cadre de vie - Développer l'attrait touristique et économique 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.1.2 : Développer un programme de rénovation des façades</p> <p>Descriptif : Revaloriser le centre Bourg en rénovant les façades historiques des bâtiments municipaux, des commerces et des propriétaires privés.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables <p>Maître d'ouvrage : Mairie</p> <p>Coût estimatif : Non estimé</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 2024 Concertation et communication <input checked="" type="checkbox"/> 2025 Lancement des premières rénovations <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : CAUE 30 Partenaires financiers : ADHL (attache à prendre pour avis sur cette opération)</p>	 <p style="text-align: right;"><i>Place du Coudoulié</i></p> 

Axe 3	Fiche action 3.2
Développer l'attrait économique, touristique, environnemental et patrimonial de la commune	Création d'espace d'excellence technologique et médicale
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le projet Cap Gallargues porté à l'échelle intercommunale, consiste à créer une ZAC de 25 hectares dédiée au médical, à la santé et au bien-être, une synergie s'est engagée avec Med Vallée Montpellier dans ce sens. Il y est visé des activités résilientes, au sein d'une insertion paysagère de qualité et d'une priorité à la préservation de l'environnement. (gestion économe des espaces construits pour limiter l'imperméabilisation, des sols : 9 hectares laissés en espaces naturels, des systèmes de production d'énergies renouvelables, mise en place de modes de déplacements doux et collectifs, des constructions en matériaux biosourcés et des bâtiments à économie d'énergie, mise en valeur de l'agriculture locale et promotion des circuits courts.) Ce projet confère au territoire une forte plus-value sur le ratio emploi/superficie/intérêt public avec un développement des services (conciergerie, crèches d'entreprises..).</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'économie locale et l'emploi - Préserver l'environnement avec un programme vertueux - Adapter la commune à son évolution démographique 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.2.1: Accompagnement du projet Cap Gallargues</p> <p>Descriptif : Inscrire la commune dans son développement économique en concourant au projet Cap Gallargues. L'enjeu de la commune est d'accompagner ce projet en dimensionnant ses axes de circulation, ses réseaux, les transports en commun et de développer les espaces d'accueil</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables - Préserver et développer des emplois de qualité <p>Maître d'ouvrage : Mairie</p> <p>Coût estimatif : Non estimé</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 2022 Déclaration d'Utilité Publique <input checked="" type="checkbox"/> 2023 Concertation et Enquête publique <input checked="" type="checkbox"/> 2023 Lancement d'appels d'offres <input checked="" type="checkbox"/> 2024 Démarrage des travaux <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : DDTM30, CCRVV Partenaires financiers : Etat, Département du Gard, CC Rhône-Vistre-Vidourle</p>	

Axe 3	Fiche action 3.3
Développer l'attrait économique, touristique, environnemental et patrimonial de la commune	Préserver notre environnement
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Depuis la pollution industrielle subie par la commune dans les années 90 notre source d'eau potable sise à Cafoulin ne peut plus être captée. L'eau du canal BRL est donc devenue par défaut, la solution d'approvisionnement utilisée depuis lors. La commune est totalement dépendante de cette seule ressource. Il en va de la sécurité sanitaire de prévoir un autre système d'approvisionnement afin de garantir une continuité du service en cas de pollution ou de problème majeur rencontré par BRL. La priorité du schéma directeur va dans ce sens et nous permet d'entrevoir des alternatives afin de capter la nappe phréatique située au bas d'Aigues-Vives et ainsi créer un double approvisionnement tant pour nos voisins que pour nous. Ce dossier déjà en cours sera porté par notre commission réseau et voiries qui a déjà réussi à mener à bien les dossiers primordiaux dans la gestion de cette ressource.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la sécurité en approvisionnement d'eau - Développer nos capacités d'alimenter le village en eau 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.3.1 : Implanter une seconde source d'alimentation en eau</p> <p>Descriptif : Action indispensable pour préserver la continuité de distribution de l'eau avec la création d'un nouvel approvisionnement.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions - S'adapter au changement climatique <p>Maître d'ouvrage : Mairie</p> <p>Coût estimatif : à estimer</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input type="checkbox"/> à programmer</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires financiers : Agence de l'eau, Etat, Département du Gard</p>	 <p><i>Station existante située à la Fontanille</i></p>

Axe 3	Fiche action 3.3
Développer l'attrait économique, touristique, environnemental et patrimonial de la commune	Préserver notre environnement
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Après la dépollution du site dit « Quiquillon » il s'agit de réaménager le site en zone éco-citoyenne. Il s'agit d'y implanter des espèces endémiques, de préserver les spécificités de la Garrigue et de permettre une résistance naturelle à la sécheresse. Les fleurs mellifères y seront plantées afin d'implanter la maison de l'abeille.</p> <p>Ces étapes seront menées en lien avec les écoles qui pourront faire participer les enfants à la plantation du site. En projet avec les écoles, l'opération 1 enfant - 1 arbuste. Et il s'en suivra la banalisation d'un Parcours pédagogique autour de l'abeille et de la flore de garrigue. En parallèle, le département étudie la construction d'une voie verte qui permettra de circuler du village via Quiquillon de manière sécurisée et sans emprunter les voies de circulation motorisées.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Préserver et entretenir notre environnement - Valoriser un site dépollué en le réhabilitant - Aménager un espace de découverte pédagogique de la Garrigue et de l'abeille 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.3.2 : Aménagement d'un site naturel en parcours pédagogique et maison de l'abeille</p> <p>Descriptif : Créer un lieu de connaissance de notre écosystème endémique la Garrigue et favoriser la protection des abeilles.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables - Améliorer la santé et le bien-être des habitants - S'adapter au changement climatique - Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions <p>Maître d'ouvrage : Mairie</p> <p>Coût estimatif : 85 000€</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2024 : estimation</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires financiers : Fonds Vert, Département du Gard, PETR Vidourle Camargue : LEADER, Entreprises : Novartis et Smurfit</p>	

Axe 3	Fiche action 3.3
Développer l'attrait économique, touristique, environnemental et patrimonial de la commune	Préserver notre environnement
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Sur le site de Quiquillon qui parcourt plus de 9 hectares, il est projeté d'ajouter un théâtre de verdure hors des pollutions lumineuses afin de pouvoir proposer des forums de palabres, des observations astronomiques, des spectacles vivants. Ce lieu sera dédié aux sujets environnementaux, climatologiques et aux arts. Les scènes temporaires pourront se tenir sur une esplanade circulaire au centre des gradins naturels. L'installation électrique prévue pour le site de Quiquillon, bénéficiera à cette installation pour répondre aux besoins techniques. Les éclairages seront comblés par le photovoltaïque. Des toilettes sèches seront installées. Au cœur de la zone des incendies de 2021 et en surplomb des inondations de 2003, le lieu est un promontoire permettant l'enseignement des risques naturels de notre territoire.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer les arts vivants - Impulser la citoyenneté, le débat, la concertation - Créer un lieu d'application de l'exemplarité environnementale 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.3.3 : Création d'un théâtre de verdure</p> <p>Descriptif : Créer un lieu de d'arts en pleine nature</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables - Améliorer la santé et le bien-être des habitants - S'adapter au changement climatique - Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions <p>Maître d'ouvrage : Mairie</p> <p>Coût estimatif : 50 000€</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2024 : Etudes et consultations <input checked="" type="checkbox"/> 2026 : Installations et aménagements</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenaires financiers : Fonds Vert, Région Occitanie, Département du Gard, PETR Vidourle Camargue : LEADER, Entreprises : Novartis et Smurfit</i></p>	 

Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024

Pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, et sous réserve d'un dépôt de demande de subvention et d'une instruction finalisée, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an et par commune quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients » privilégiant la renaturation et la désimperméabilisation et proposant des îlots de fraîcheur et de verdure en cœur de ville ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Avenant – contrat 2 ^{ème} génération						Objectif territorial du PACTE VERT
		2022	2023	2024				
AXE STRATÉGIQUE 1 : Soutenir et développer les équipements structurants en cœur de Bourg								
ACTION 1.1 : Permettre la tenue d'activité culturelle, sportive et artistiques dans des lieux accessibles à tous								
Projet 1.1.1	Construire une salle des associations multi-activités avec accessibilité PMR							Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Améliorer la santé et le bien-être des habitants
ACTION 1.2 : Réhabiliter les bâtiments municipaux en espaces publics dédiés								
Projet 1.2.1	Mise aux normes PMR de la Maison du Peuple							Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Améliorer la santé et le bien-être des habitants Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
Projet 1.2.2	Réhabiliter la salle haute de la salle des conseils							Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Améliorer la santé et le bien-être des habitants Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive Préserver et développer des emplois de qualité
ACTION 1.3 : Développer les pratiques sportives dans des lieux adaptés								
Projet 1.3.1	Couverture et mise en accessibilité de la piscine municipale							Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Améliorer la santé et le bien-être des habitants
Projet 1.3.2	Agrandissement de la Plaine des sports							Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Améliorer la santé et le bien-être des habitants
AXE STRATÉGIQUE 2 : Préserver et revaloriser le cadre de vie, dans les domaines de l'habitat, des services publics, des mobilités et de l'accessibilité								
ACTION 2.1: Développer l'offre de logement								
Projet 2.1.1	Réhabilitation de la cave coopérative et construction de logements sociaux							Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
ACTION 2.2: Réorganiser les mobilités et sens de circulation								
Projet 2.2.2	Installation d'une navette électrique entre les différents points économiques							Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Préserver et développer des emplois de qualité
Projet 2.2.3	Relier les pistes cyclables et voies vertes afin de créer des boucles de mobilités douces							Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

ACTION 2.3 : Maintenir les services publics							
Projet 2.3.1	Implanter la police municipale dans un local PMR						Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Améliorer la santé et le bien-être des habitants
Projet 2.3.2	Mise aux normes d'un espace conjoint à l'école pour des besoins éducatifs						
AXE STRATÉGIQUE 3 : Développer l'attrait économique, touristique, environnemental et patrimonial de la commune							
ACTION 3.1 Préserver le patrimoine							
Projet 3.1.1	Poursuite des rénovations Phase 3 du Temple						Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Améliorer la santé et le bien-être des habitants